



**Groupement de Recherches Economiques
et Sociales**

<http://www.gres-so.org>

**IFReDE
&
LEREPS**

Université Montesquieu-Bordeaux 4

Université des Sciences Sociales Toulouse 1

Cahiers du GRES

Essai sur les régimes de combinaisons de cités et la dynamique des mondes

Jean-Louis PERNIN

LEREPS–GRES (chercheur associé)

IUT Tarbes
1 rue Lautréamont
65000 Tarbes

jean.louis.pernin@iut-tarbes.fr

Cahier n° 2005 - 04

Essai sur les régimes de combinaisons de cités et la dynamique des mondes

Résumé

L'objet de cet article réside dans la catégorisation de régimes de régulation, d'actions coordonnées. Nous mobilisons une épistémologie méthodologique constructiviste et complexe, et plaçons notre approche au sein de l'économie des conventions. Une régulation est perçue comme une combinaison de cités qui organise un monde, un espace-temps structuré par des relations de pouvoir. Les deux clés utilisées pour catégoriser les régimes de régulation sont les espaces-temps finalisés de l'action (des univers) et l'intensité du pouvoir qui s'y exerce. Nous réinterprétons le concept de cité dans le cadre d'une théorie de l'action en nous appuyant sur les théories du pouvoir. Celles-ci sont examinées et conduisent à replacer le concept d'utilité dans un cadre complexe construit et situé. Le modèle proposé autorise une infinité de régulations possibles et retrouve la nécessité d'une approche pluridisciplinaire lors de l'étude d'un monde. Il reconnaît également la pluralité des logiques d'action et leur degré de généralité. Au final, nous retrouvons pleinement le modèle identitaire forgé dans les Sciences de Gestion.

Mots-clé : action, individu, pouvoir, univers, régulation, monde, cité, convention, identité, dynamique

An essay on the regimes of cities combinations and the dynamics of the worlds

Abstract

The aim of this article lies in the categorization of modes of regulation, of coordinated actions. We mobilize a constructivist and complex epistemology and place our approach within the economy of conventions. A regulation is perceived as a combination of cities which organizes a world, an action situation structured by relations of power. The two keys used to categorize the modes of regulation are the finalized space times of the action (the universes) and the intensity of the power which is exerted there. We reinterpret the concept of city within the framework of an action theory using power theories. They are examined and, as a result, the concept of utility is perceived within a complex, built and located framework. The model suggested authorizes an infinite number of possible regulations and finds the need for a multi-disciplinary approach when one's study a world. It also recognizes the plurality of action logics and their degree of generality. Finally, we show that this model coincides with the identity model forged in Sciences of Management.

Keywords: action, individual, power, universe, regulation, world, city, convention, identity, dynamics

JEL : A12, A13, A14, B52, L51, Q13

« La modestie sied au savant mais pas aux idées qui l'habitent et qu'il *doit* défendre »
J. Monod, Le hasard et la nécessité

Introduction¹

La pluralité des logiques d'action combinées dans un monde est l'objet de nombreuses recherches, notamment au sein de la socioéconomique (économie de la grandeur, économie des conventions). Ces logiques sont observées empiriquement dans des recherches qui rejettent l'herméneutique (L. Boltanski, L. Thévenot, 1991), qui critiquent les approches universalisantes (B. Lahire, 1998) tout en reconnaissant la légitimité de la modélisation (E. Friedberg, 1993).

D'un autre côté, la variable pouvoir est appelée à resurgir dans les théories aussi régulièrement qu'elle en est chassée (voir les modèles de diffusion de l'innovation par exemple, U. Witt, 1997). Le colloque tenu en 2003 sur l'économie des conventions inclut plusieurs textes appelant tant à une réintégration de cette variable (R. Boyer, 2003a, N. Postel et R. Sobel, 2003 entre autres) qu'à une théorie de l'individu et de l'action. En effet, une modélisation peut-elle se passer de l'une comme de l'autre ? Nous ne le pensons pas et nous tenterons un essai théorique qui pourra être considéré comme général et universalisant mais n'est-ce pas la finalité d'une théorie que d'englober et de resituer chaque situation vécue dans notre espace-temps. « *L'homme de science doit faire voir (dessiner) ce que l'on n'avait pas encore vu : c'est un concepteur de modèles, de dessins, de théories.* » (J-L. Le Moigne, 1983, p. 528). Ainsi N. Postel et R. Sobel appellent-ils à « *une théorie générale de l'action* » (N. Postel, R. Sobel, 2003 p. 1) rejoignant en cela M. Weber (cf. S. Kalberg, 2002, p. 43). Cette théorie devra cependant admettre une pluralité, et même une infinité de situations possibles avec leur combinaison de logiques d'action particulières.

Une telle théorie doit « permettre de compléter à la fois l'économie des conventions et la théorie de la régulation. (N. Postel, R. Sobel, 2003, p. 1). Cette dernière se définit « *pour le dire par raccourci, comme un structuralisme, ou plus précisément comme un structuro-fonctionnalisme* » (ibid., p. 3), pouvant reprendre les analyses bourdieusienne (ibid. p. 5). L'article de R. Boyer (2003b) à propos de « *L'anthropologie économique de Pierre Bourdieu* »² en est un bon exemple. De son côté la théorie des conventions « *avance, de plus en plus nettement, vers une telle théorie de l'action, mais ne l'a pas encore clairement exprimée, et, surtout, n'a pas introduit la possibilité du conflit structurant dans sa compréhension de l'interaction. Du conflit sans acteur d'un côté, une théorie de l'acteur sans conflit véritable de l'autre...Voilà sans doute le lieu d'une confrontation possible et souhaitable* » (N. Postel, R. Sobel, 2003, p. 13). C'est là que se situe notre ambition théorique. Les auteurs concluent sur la nécessité « *d'intégrer l'activité interprétative dans des*

¹ Je remercie Bertrand Fauré pour la connaissance de la sociologie dont il m'a fait bénéficier ainsi que de son esprit critique qui oblige à la précision. Je remercie également les autres collègues de l'IUT de Tarbes qui ont participé, à un moment, à ce travail : Eric Lafont, Cédric Sanza, Gilbert Gambart. Les propos tenus n'engagent bien sûr que l'auteur.

² R. Boyer : « *L'anthropologie économique de Pierre Bourdieu* », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, déc. 2003.

relations de pouvoir » et renvoient pour cela aux approches de J-D. Reynaud en terme de régulation conjointe qui permet « *un cadre pour adopter une posture phénoménologique (point de vue des acteurs qui vivent la situation) et herméneutique (point de vue du sens que les acteurs fabriquent à mesure même qu'ils agissent), sans pour autant exclure les relations de pouvoir* » (ibid., p. 20).

Le travail empirique sur lequel repose l'approche théorique que nous proposons interroge les trajectoires historiques d'un méso-système économique sous l'aspect de ses logiques technico-économiques et identitaires. La confrontation de ces deux logiques a permis des interprétations en ce qui concerne les dynamiques organisationnelles dans l'agriculture biologique (AB) et donc des outils pour sa gouvernance (J-L. Pernin, 1998). Nous avons montré que l'identité des organisations est un facteur déterminant de la structuration économique d'un méso-système et qu'il est donc nécessaire de l'intégrer dans l'analyse des dynamiques organisationnelles. Les logiques technico-économiques furent perçues grâce au concept de rendements croissants d'adoption (RCA) (B. Arthur, 1989). En effet, nous avons pu identifier, précédemment, l'exploitation des RCA comme un des moteurs du développement de l'AB (J-L. Pernin, 1994). Notons que nous ne nous situons pas sur le terrain du formalisme en matière de diffusion des innovations mais sur l'utilisation des mécanismes intégrés au concept de rendements croissants d'adoption (RCA) en tant que schéma explicatif des dynamiques d'un champ empirique. Nous nous interrogeons sur les dynamiques historiques d'un méso-système économique : l'agriculture biologique (AB) depuis son apparition en France et en Allemagne. Les différences entre les trajectoires organisationnelles de l'AB en France et en Allemagne ne peuvent être comprises qu'en mobilisant un modèle théorique qui repose tant sur des dimensions technico-économiques qu'identitaires. Nous avons vu que la distorsion entre ces deux logiques a conduit l'AB en France à une dé-reorganisation suite à l'adoption d'une réglementation européenne en 1991, alors que cet événement n'a pas eu de conséquence majeure sur l'organisation de l'AB en Allemagne. Ce travail empirique sera repris dans une prochaine publication afin de la resituer dans l'approche théorique que nous nous proposons de formuler ici.

Nous avons choisi de conclure cette communication par l'expression identitaire des organisations. En effet, les logiques psychosociologiques correspondent à la théorie de l'identité sociale qui a fait l'objet de l'étude de sa compatibilité avec l'économie des conventions (F. Bessy et al., 2003) et de sa cohérence avec les théories du pouvoir (R. Alexander, 1987, J.C. Turner, 2001, par exemple). M. Weber lui-même soutient que « *l'étude de toutes les structures et de toutes les relations économiques durables doit prendre en considération les croyances et les valeurs* » (S. Kalberg, p. 251-252). L'identité des organisations, axée sur les représentations au sein d'un monde, rejoindra et affinera la première partie de ce travail ; les dynamiques d'un monde procédant, en partie, de leur dynamique identitaire.

L'objectif de cet article heurtera certains par son côté ambitieux, mais, en tant que modélisateur, nous ne cherchons qu'à faire ce que nous faisons dans notre quotidien : interpréter, modéliser, essayer de rendre intelligible la complexité du monde dans lequel nous vivons. Nous traiterons des fondations épistémologiques et théoriques de l'action et de l'acteur dans une première partie. Une esquisse théorique de l'émergence et de l'identité d'un monde sera proposée dans la partie II.

I - Les fondations épistémologiques et théoriques de l'action et de l'acteur.

Les choix épistémo-méthodologiques seront posés dans la section 1. Nous traiterons ensuite du choix des concepts de base du modèle (section 2). Ce choix se retrouvera lors de l'étude des théories de l'action et de l'acteur (section 3) et débouchera sur les clés d'accès à une catégorisation autorisant ainsi une esquisse de l'émergence de l'action collective (partie II).

N'étant pas nous même sociologue de formation mais méso-économiste nous n'avons pas la culture sociologique de ceux qui baignent dans cette discipline depuis plus ou moins longtemps. Nous nous appuyerons donc, par économie cognitive et proximité de pensée, sur l'ouvrage critique de B. Lahire (1998) : L'Homme pluriel. Nous mobiliserons bien sûr d'autres auteurs mais les thèmes développés par B. Lahire permettront de resituer notre approche par rapport aux divers débats concernant une théorie de l'acteur : l'unicité de l'individu dans une situation, la question du passé incorporé dans l'action, la virtualité d'un schéma d'action et sa vie virtuelle, la question de la généralisation, la catégorisation, le rôle du langage dans l'incorporation des logiques d'action, les différents temps de l'action, les échelles d'observation.

I-A Un point méthodologique

Il convient de faire un point préliminaire sur **la méthodologie adoptée**. La définition de systèmes dotés d'une régulation, c'est à dire d'espaces dotés de dynamiques propres est une priorité. L'autonomie relative de l'objet étudié est une nécessité lors de l'étude de l'identité d'une organisation puisqu'il s'agit, en première analyse, d'identifier les traits caractéristiques qui différencient une organisation du substrat économique et social dans lequel elle évolue. Cette autonomie relative est également nécessaire pour l'étude des dynamiques économiques. Il n'y a pas de dynamiques sans autonomie. Nous nous situons dans une **perspective constructiviste**³ (J-L Le Moigne, 1990, 1997 ; E. Goffman, 1973) donnant une large place aux apports de F. Varela (1989). Notre modèle repose sur une **méthodologie en terme de système complexe, l'économie des conventions** pouvant relayer cette méthodologie dans la science économique en tant que cadre théorique pour appréhender les organisations (J-L. Pernin, 1992, J-L. Le Moigne, 1997). Les hypothèses retenues par ce cadre théorique sont cohérentes avec la base méthodologique choisie : lecture en terme de rationalité procédurale, de vision interne des organisations, et d'incertitude radicale⁴. La convention permet de réduire cette incertitude (F. Eymard-Duvernay et al., 2003, par exemple) et chaque source d'incertitude donne lieu à la constitution de conventions pour y remédier, constituant une restriction de l'univers des possibles dans l'organisation collective étudiée :

- incertitude sur la qualité des produits/services échangés et conventions de qualité (F. Eymard-Duvernay, 1989, H. Isaac, 1996b),

³ Von Glasersfeld E. : « Introduction à un constructivisme radical », in Watzlawick P. : *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Seuil, 1988.

⁴ Voir H. Isaac, 1996b, pour une présentation.

- incertitudes liées aux finalités et donc aux représentations qu'en ont les divers participants (finalités philosophiques, environnementales, économiques voire politiques dans l'agriculture biologique (AB)). Ces dernières étant à l'origine de la constitution de communautés, plus ou moins associées à des communautés d'intérêt économique dans l'AB. La convention identitaire apporte la réduction de ces sources d'incertitude en créant des dispositifs cognitifs collectifs ayant traits aux signes d'appartenance ayant eu un impact structurant important dans l'AB en France (J-L. Pernin, 1998).

L'étude des divers types de conventions qui structurent une organisation renvoie aux déterminants de sa dynamique. Les conventions d'identité sont un des déterminants de l'organisation et de la dynamique de l'AB en France. La typologie de conventions de qualité repérée par H. Isaac (1996b) correspond à des degrés d'importance du support matériel dans l'échange et le degré d'incertitude qu'ils génèrent sur la prévisibilité de la qualité du résultat et donc sur le degré d'implication du client dans la relation d'échange. Elles entraînent, elles-mêmes, des contraintes organisationnelles et participent en cela à l'organisation du système.

Nous situant dans **une approche constructiviste**, nous affirmons que la réalité objective soit n'existe pas ou du moins qu'elle ne nous est pas accessible. « *Il n'y a pas d'autre monde que celui formé à travers les expériences qui s'offrent à nous et qui font ce que nous sommes* » (F. Varela, 1989, p. 29). La signification que nous attribuons à toute situation vécue procède d'une **interprétation de la perception** que nous en avons. Notons que cette interprétation n'est pas dénudée d'intérêt puisque la façon dont j'interprète mon environnement est aussi une modalité par laquelle je m'auto justifie mes choix, mes logiques d'action. Ceci participe au caractère auto-renforçant et donc stabilisant d'une logique d'action, d'une convention, d'un dispositif cognitif qui permet une économie cognitive. Ceci est bien perçu par la théorie de l'identité sociale (F. Bessy et al, 2003).

Notre accès se limite à la perception des actes produit par l'individu (gestes, actes de langage, d'expression écrite, voire d'expression chimique) et par les autres formes de vie ainsi qu'à l'observation de tout phénomène. Nous avons également accès aux résultats de notre propre activité cognitive en tant qu'individu. Ceci nous permettra de construire et de proposer un modèle de l'individu. La validité de ce modèle dépendra i) de sa capacité à rendre compte d'une variété la plus large possible des phénomènes observables, ii) de sa capacité à ouvrir un dialogue avec l'objet observé et, ainsi, à intervenir dans les débats qui ont cours au sein de cet objet, à confronter le modèle avec la « science profane » (cf. partie II). Ce dernier point rejoint **les positions de l'éthnométhodologie** et s'inscrit dans la logique observateur-observé du paradigme constructiviste (J-L. Le Moigne, 1990, p.23, Y. Giordano, 1991, p.180). Nous sommes donc dans de l'ingénierie de modèle, le chercheur modélisant la modélisation des profanes, en utilisant une méthodologie en terme de systèmes complexes afin de produire une grille de lecture des phénomènes sociaux-économiques. Le détour par une modélisation de l'individu semble indispensable puisque d'une part l'économie est en premier lieu une science humaine et d'autre part parce qu'il est nécessaire de prendre en compte les sous-parties d'un système que l'on souhaite étudier lorsque l'on se base sur la systémique complexe.

Au niveau de la généralisation⁵, on ne peut être que d'accord avec B. Lahire (1998) lorsqu'il parle de la généralisation abusive ou prématurée des logiques d'action. Ce qui est contestable « *c'est l'idée selon laquelle ces schémas ou ces dispositions seraient tous et en*

⁵ Cf. la livraison de la Revue du MAUSS, 2004, n° 24 : « Une théorie sociologique générale est-elle pensable ? », présentation d'Alain Caillé.

toute occasion transférables et généralisables » (ibid. p.94). Les schèmes d'action sont plus ou moins locaux, spécifiques à un contexte social (ibid., p.43). Les schèmes d'action, les logiques, les cités, sont plus ou moins étendus en fonction de la délimitation du contexte d'action étudié : ainsi Proust « *distingue chez le poète le moi-qui-écrit-en-vers du moi-qui-écrit-en-prose* » (ibid., p.45). Si nous sommes d'accord en très grande partie avec B. Lahire (1998), par contre nous pensons, comme A Hatchuel (2001, 2003) et N. Postel (2003), qu'une théorie générale est possible. B. Lahire se focalise sur **la généralisation abusive des logiques d'action, des cités**, affirmant à ce propos « *qu'il n'existe de théorie que partielle* » (B. Lahire, 1998, p. 242). Nous lui faisons remarquer que sa « *proposition* » est elle-même partielle. Il peut exister une théorie générale des régimes de régulation qui reconnaisse la pluralité et la généralité partielle des logiques d'action et qui reconnaisse également la spécificité de chaque échelle de contexte : « *à chaque échelle de contexte correspondent un ordre de complexité spécifique ainsi que des informations pertinentes spécifiques, ordre de complexité et informations qui ne sont pas ceux que travaillent d'autres chercheurs à partir d'autres échelles* » (ibid., p. 246).

I-B Le choix des concepts : un monde et sa combinaison de cités.

L'objet de cette section est d'articuler, d'un côté, les conceptions en terme de règles, cités, conventions, régulation (autonome et de contrôle), d'ordres locaux et de l'autre, celles de mondes, champs sociaux, univers.

Le concept de cité est celui que nous retenons tout en donnant au pouvoir une place centrale dans l'analyse. L'économie des conventions navigue entre ces concepts de cités, conventions, règles, régulation (conjointe par exemple, J-D. Reynaud, 1995). Nous posons comme base du modèle qu'une combinaison de cité correspond à la régulation d'une forme organisationnelle, à son ordre local au sens de E. Friedberg (1997). La régulation conjointe est une forme de régulation (J-D. Reynaud, 1995, p. 249-250). Une régulation correspond à un accord plus ou moins volontaire (J-D. Reynaud parle d'accords volontaires, 1995, p. 249) entre deux individus. Elle peut correspondre à la convention⁶ de cette forme ou bien, encore, à la combinaison de règles, de cités, de logiques d'action ou encore de schémas d'action, qui forment la régulation de cette forme.

Nous choisissons le concept de cité car il intègre les niveaux de généralité d'une logique d'action (état de grand), ses logiques pour accéder à cette généralité (sa grandeur), son principe supérieur commun, que l'on peut y intégrer ses non humains associés : techniques et objets, et ses espaces-temps structurés de reproduction (épreuve, situation type). La régulation d'un individu ou d'une autre forme de vie pourra alors être interprétée comme mettant en œuvre, selon les situations, deux types de non humains et leurs facultés associées : le corps et le cerveau. La régulation de contrôle correspond à la cité dominante dans la combinaison de cités, chaque cité étant enchâssée et enchâssante, se co-construisant les unes avec les autres au sein d'espaces-temps structurés par des champs de force plus ou moins contraignants. Ainsi B. Lahire écrit-il qu'« *il est aussi utile de s'interroger sur les types d'action où l'acteur calcule consciemment, ceux où il doit suivre scrupuleusement des règles écrites, explicites et connues de tous, ceux encore où les règles (ou les codes) existent mais sont moins*

⁶ Voir l'intuition d'O. Favereau qui en passant de la convention de D.K. Lewis à celle de J.M. Keynes, rejoint la TRS de J-D. et E. Reynaud et raccroche l'EC à la TRS (O. Favereau in De Terssac (Dir., 2003)). Notons que les régulations Rc et Ra (cf. p. 377) pourront donner, par exemple, des R (c2a1a5a8) parmi les 3 milliards de combinaisons possibles (cf. tableau 3, section II-3).

contraignantes (souligné par nous), faisant retour ou marquant leur présence uniquement dans des cas de graves manquements, ceux où il n'y a ni règle ni calcul, etc. » (B. Lahire, 1998, p. 188). Le dernier cas évoqué ressemble à un cas théorique pur dont le modèle pourrait être celui de la méditation profonde bien qu'il obéisse malgré tout à des règles corporelles.

Reprendre le concept de cité nécessite d'examiner les critiques qui lui furent opposées.

Les critiques portées sur l'économie de la grandeur sont, d'une part, qu'elles perdent un des projets constitutifs de l'économie des conventions : la reconnaissance des degrés de liberté de l'individu (N. Postel, 1998). « *Le projet conventionnaliste se compose à l'origine de trois exigences : reconnaître le caractère construit du marché ; étudier des modes de coordinations différents du mode marchand ; affirmer que le fonctionnement des règles et des institutions nécessaires à la réussite de la coordination n'est pas naturel mais historique ou négocié. Il faut, pour satisfaire cette troisième exigence, doter les acteurs d'une capacité à créer ou à faire évoluer les règles et institutions qui leur permettent de se coordonner* » (ibid., p. 1475). N. Postel montre, en s'appuyant sur les écrits d'O. Favereau et de L. Boltanski et de L. Thévenot, que ce troisième volet du projet conventionnaliste fut éludé au profit des deux premiers. « *La question de la dynamique des règles n'est principalement envisagée qu'à travers le prisme des sciences cognitives, et reçoit une formalisation qui s'inscrit dans la théorie des jeux. Cette évolution des propositions de l'économie des conventions en ce qui concerne la genèse des institutions et la dynamique des règles tend à recentrer son discours sur les aspects techniques et stratégiques de la coordination et gomme peu à peu ce qui faisait la force de son projet : l'analyse des rapports entre règle et action économique* » (ibid., p. 1475).

« *Le modèle des économies de la grandeur repose sur six principes supérieurs représentant les six conceptions du « juste » faisant l'objet d'un consensus dans la société occidentale actuelle. Ces principes se sont constitués historiquement et ont acquis une extériorité par rapport aux acteurs* » (ibid., p.1480). Ces principes tendent à devenir, de fait, « *quasi-transcendants par rapport aux acteurs* » (ibid., p. 1482). La convention échappe alors aux acteurs. « *...une fois passé le moment originel de la constitution des six principes supérieurs communs, le temps suspend son vol ...* » (ibid., p.1482). Cette critique porte sur l'incorporation des logiques d'action, sur le traitement du passé dans les théories de l'action et finalement sur la vie virtuelle d'une logique d'action. Nous traiterons cette critique lors de l'examen des théories de l'action (I-C).

Les travaux en terme de cité ont également été critiqués par E. Friedberg (1993, pp. 269-275), notamment car « *tout se passe comme si tous les acteurs, lorsqu'ils rencontrent ce que Boltanski et Thévenot appellent une situation trouble, avaient le même intérêt à la clarifier et à lever l'incertitude quant à la grandeur des êtres engagés dans la situation* » (ibid., p. 271). « *Ils semblent en effet raisonner sur des acteurs sans intérêts particuliers, ou avec des acteurs théoriques qui auraient tous le même intérêt à la clarté* » (ibid., p. 273), des acteurs ayant une égalité de capacités de catégorisation et de déplacement en toute situation. Le pouvoir est exclu de cette analyse procédant d'une vision éthérée, sans stratégie, sans intérêt, d'une vision idéale. Or n'est-ce pas dans l'asymétrie des relations humaines que nous pouvons espérer saisir les dynamiques des phases de catégorisation et de déplacement des entités individuelles et collectives qui interviennent dans un monde ? Il devient difficile de modéliser les dynamiques des mondes sans intégrer pleinement le pouvoir dans les analyses.

« *Le point de départ de l'approche organisationnelle de l'action collective est une hypothèse simple : c'est l'idée que tout phénomène social peut être analysé comme le produit*

des comportements d'un ensemble d'acteurs qui sont liés entre eux par de l'interdépendance stratégique et dont les interactions renvoyant les unes aux autres, forment « système » et obéissent à un ordre local. Mettre en évidence les modes de régulation (...), c'est rendre compte empiriquement de la (re)production de cet ordre et de ses effets et, partant, du phénomène (ou du problème) qui constitue le point de départ de la recherche » (E. Friedberg, 1997, p.13).

Si une cité est « *une forme de régulation* » (L. Boltanski, E. Chiapello, 2001, p. 414), tout comme un ordre socio-économique (F. Aggeri, A. Hatchuel, 2003)⁷, le pouvoir devra y être pleinement intégré et ne pas occulter « *the dark side of morality* ». (R. Alexander, 1986). « what is morally acceptable will vary from one society to another and from one historic period to another . (...) One important aspect of this is that it incorporates the fact of cultural variation and the flexibility of human behaviour » (W. Irons, 2005, p.4). “It also suggest that the process of change in morals rules occurs because of a process of discourse and negociation among the members of a social group (or perhaps among the most influential and powerful members)” (op. cit.). En tant que forme de régulation une cité doit admettre une régulation de contrôle et une régulation autonome. La capacité de déplacement, c'est à dire « *d'inventivité de la critique* » (L. Boltanski, E. Chiapello, 2001, p. 420) accordée aux acteurs par les théories de la justification, traite de la création de la critique. Y intégrer les modalités socio-historiques (B. Lahire, 1998) de sa diffusion (cycle de vie de l'idée que la Terre est ronde) va dans le sens de la prise en compte du pouvoir. La faille du raisonnement de ces théories semble provenir d'une distribution uniforme des capacités de déplacement et de catégorisation des acteurs. Ce débat porte alors sur la question du retard de la critique (L. Boltanski, E. Chiapello, 2001, pp. 419-420). Or ce retard n'est pas un problème, c'est même là que se trouve le pouvoir puisque la critique que je peux opposer dans un monde dépend de ma capacité de déplacement, de ma capacité à inventer et à mettre en action une critique, actions plus ou moins contraintes dans un monde donné.

Le trouble semble provenir de la « *dérive si fréquente qui consiste à rabattre la critique sur le monde des idées et le capitalisme sur le monde des choses* » (ibid.). La critique concerne en effet deux niveaux : celle des profanes et celui des chercheurs. L'avantage de la critique formulée par les chercheurs (monde des idées) est qu'elle devrait rendre compte des dynamiques historiques du capitalisme dans sa co-construction avec le monde profane. La critique « non profane » devrait pouvoir être en avance sur le monde profane (avec sa régulation dominante et ses critiques profanes) en produisant des théories sur la dynamique des mondes et en ne craignant pas la critique propre à son monde. La capacité de déplacement d'un chercheur vis-à-vis de la catégorisation (des modèles théoriques) proposés par les autres chercheurs nécessite une catégorisation de ces modèles afin d'y trouver une faille qui puisse engendrer une nouvelle mise en épreuve du modèle proposé. Le pouvoir d'une théorie sera donc lié à sa capacité à intégrer les critiques (désordres venant tant de l'extérieur que de l'intérieur) qui lui sont opposés (donc de sa capacité auto-organisationnelle), tout en provoquant des désordres chez les autres théories ; ceci en prenant l'initiative de la mise en place d'une nouvelle épreuve qui peut s'avérer fatale pour une théorie (la Terre n'est pas plate). Notre activité de chercheur n'est-elle pas de prendre plaisir à l'invention et à la diffusion de la critique et à la critique de la critique. La validité d'une théorie renvoi ainsi à la capacité de déplacement (produire une critique de la critique) qu'elle autorise à ses promoteurs.

⁷ Cf. note de bas de page n°23, section II-3.

Si la capacité de déplacement est considérée comme inégalement distribuée entre les combinaisons de cité, cela ne revient pas forcément à dire que cette capacité est inégalement distribuée sur les individus (ainsi la morale est sauve, sauf si un individu est défini par l'histoire des combinaisons de cité qu'il a validé). Mais lorsqu'un individu met en place la cité meurtrière, il doit savoir que, s'il se fait prendre, la critique qui lui sera opposée par le « Droit » sera la plus forte (dans le sens où elle ne permettra pas une critique de cette critique). La capacité de déplacement d'un individu renvoie alors à sa capacité à mettre en oeuvre, à reproduire, des logiques ayant un fort pouvoir de déplacement or ceci dépend de son capital⁸, des ressources rares (cf. partie II sur le pouvoir) qu'il maîtrise et donc des logiques d'action qu'il peut mettre en place. Le pouvoir peut ainsi être réintégré, chacun examinant, catégorisant, interprétant :

- sa capacité à produire une critique par rapport à la régulation dominante et à mettre en acte cette critique. Dans le cas d'un enfant mettant sa main sur une plaque chauffante, la critique qu'il peut opposer à la sensation de douleur perçue sera rapidement considérée comme nulle : la logique du feu est la plus forte : ça brûle. Cette action pré-réflexive correspond à l'évincement de l'étape n° 5 dans le processus de (re) production du pouvoir, (cf. partie II). La critique qu'un esclave peut opposer à son maître est elle aussi réduite. Par contre rien n'interdit de supposer une égale répartition des capacités de catégorisation entre les individus mais cela ne renvoie-t-il pas à une vision moraliste humanitaire à laquelle R. Alexander s'oppose en reconnaissant « *the dark side of Morality* » ? De quoi a-t-on peur ? La différence est la clé d'accès de la variété. Cette variété n'interdit pas, pour autant, la modélisation scientifique, la catégorisation des catégorisations complexes, construites et situées des profanes (cf. infra, I-3).
- La capacité de l'autre à produire une critique de ma critique.

La co-construction du capitalisme et de sa critique inclus le pouvoir par la distribution inégale des capacités de catégorisation et de déplacement que les cités permettent aux acteurs dans une épreuve. Si EDF remonte ses tarifs, ma capacité à valider par un acte une critique en tant que profane sera contrainte par le coût d'entrée dans une nouvelle logique d'action et son monde : les énergies renouvelables par exemple.

La critique dans le monde profane est toujours en retard car elle correspond aux formes de régulations (combinaisons de cités) qui s'opposent à une forme de régulation dominante. La capacité de déplacement doit concerner autant « *l'inventivité de la critique* » que sa mise en acte et diffusion dans un espace-temps d'action. Celui qui déplace en premier exprime un coût d'exit moindre que l'autre, il oblige alter à catégoriser et à en conclure sur sa capacité d'exit ou de voice, sur son degré de liberté, d'actions possibles, donc sur sa capacité de déplacement dans la situation. Le niveau de retard de la critique vis à vis de la cité dominante est variable selon les finalités et la structure du champ de force entre deux acteurs : la critique peut devenir dominante. Lors d'un débat, théorique ou non, le retard de la critique peut devenir « *une avance* », obligeant ego à catégoriser afin de produire une contre-critique suffisamment forte ou à se soumettre à la critique mise en acte par alter. Je peux, par contre, dans une dictature, interdire la critique sous peine d'une contre-critique radicale : la mort. La

⁸ Voir A. Bevort (2003) qui reprend J. Coleman : « Coleman définit le capital comme l'ensemble de ressources dont disposent les individus, ressources à même de faciliter leur action au sein des structures dans lesquelles celles-ci prennent place. (...) Pour J. Coleman, le capital social représente bien cette vertu première de produire de la confiance et, par voie de conséquences, de faciliter les transactions sur les marchés. » (op. cit., p. 409).

co-construction de deux logiques d'action, de deux formes de régulation est une relation qui est structurée (tendue⁹) par un type d'intensité du pouvoir réellement et potentiellement exercé.

Considérer que les individus ont une même capacité de catégorisation et de déplacement ne permet-il pas de ne pas rentrer dans la modélisation de l'être humain ?

La dynamique ne doit-elle pas intégrer cette inégalité de capacité de déplacement en fonction du champ de force type dans une situation ? Comme le disent Boltanski et Chiapello la « *dynamique que décrit le modèle de changement centré sur l'alternance de phases de déplacements et de phases de catégorisation, les déplacements par rapport aux épreuves existantes, destinées à échapper à la critique, étant suivis à nouveau par des phases de catégorisations quand de nouvelles épreuves encore non complètement explicitées, sont identifiées par la critique, mais aussi par les personnes chargées de reproduire l'épreuve* » (ibid., p. 119). La critique ne doit pas être rattachée à un monde idéal mais au monde profane étudié. Les cités « *n'ont d'existence que dans l'incorporation dans des dispositifs d'épreuve très concrètement présents dans la plupart des situations où ils peuvent faire l'objet d'observations empiriques* » (ibid., p.119). Et, s'il existe des personnes chargées de reproduire l'épreuve, ce sont alors ceux qui pilotent le monde des épreuves avec sa forme de régulation dominante, sa combinaison hiérarchisée de cités reproduites dans un espace-temps catégorisé comme spécifique par les acteurs (capacité de catégorisation) et que le modélisateur peut essayer de catégoriser en espace-temps admettant une hiérarchie de finalités spécifiques (des univers d'action) et un champ de force.

Le choix entre **les concepts de monde** ou de champ social est fait en lien avec celui de cité bien que nous intégrions, comme dans le concept de champ social, les relations de pouvoir qui structurent ce monde. Un monde est un espace-temps structuré doté d'une régulation (une combinaison de cité qui s'y reproduit) qui fait système. La régulation organise (notamment le processus décisionnel) le système, l'espace-temps d'une situation. Elle porte en elle la variable pouvoir/contre-pouvoir qui structure le système avec son système de pilotage et ses sous-parties, ce que J-D. Reynaud appelle, côté régulation (ou organisation), régulation de contrôle et autonome. « *L'organisation est le visage intériorisé du système (interrelations, articulations, structure), le système est le visage extériorisé de l'organisation (forme, globalité, émergence)* » (E. Morin, 1977, p. 145). Ces mondes sont plus ou moins restreints en fonction de l'espace-temps que l'on choisit d'observer : niveaux macroscopiques, mésoscopiques ou microscopiques. Un monde admet plusieurs sous-mondes et reproduit sa combinaison de cité dans des formes organisationnelles spécifiques (réseau, entreprise, ...). Chaque cité, dans son ordre d'apparition dans la combinaison, est co-construite avec ses cités enchâssantes et enchâssées et chaque régulation (monde) est enchâssée dans les régulations des mondes supérieurs. Même notre voie lactée est capable de soumettre d'autres galaxies à sa propre logique (voir le cannibalisme d'une galaxie par une autre. Science et Vie, fév. 2005).

Une cité dispose d'un niveau de généralité, un état de grand dans un monde donné plus ou moins vaste, et d'un cycle de vie. Elle dispose de non humains (outils, techniques), se reproduit dans des espaces-temps types avec des situations de mise à l'épreuve où elle peut être mise en concurrence avec d'autres logiques, au sein d'un champ de force qui caractérise son espace-temps et contraint en partie la liberté de choix de l'individu. Elle est activée au sein de régimes de régulation, soumise à des cités enchâssantes et soumettant des cités

⁹ Terme qui renvoie à « tendre une épreuve ».

enchâssées. La relation d'enchâssement étant de l'ordre de la co-construction dont les modalités varient en fonction du champ de force spécifique à l'espace-temps examiné. « *Granovetter propose la notion d'embeddedness des comportements individuels, c'est à dire leur insertion (enlitement) dans un système empirique de relations sociales* » (E. Friedberg, 1993, p. 231). « *Ce que vise Granovetter c'est la tendance de trop d'analyses à oublier la médiation spécifique que constitue localement le système empirique de relations entre les acteurs, c'est à dire leur « contexte immédiat d'action »* » (ibid., p. 232).

B. Lahire, tout comme E. Goffman (1991), insiste sur la reconnaissance du soi, de l'unicité de l'individu dans une situation. « *Un acteur pluriel est donc le produit de l'expérience - souvent précoce - de socialisation dans des contextes sociaux multiples et hétérogènes* » (B. Lahire, 1998, p.43). La théorie des régimes de régulation que nous tentons de bâtir répond au souhait de « *développer une sociologie de la pluralité des logiques effectives d'action et de la pluralité des formes de rapport à l'action* » (B. Lahire, 1998, p. 188) autour de combinaisons de logiques d'action (de cités) hiérarchisées appartenant à des univers différents et dont les formes de rapport à l'action se déclinent en fonction de l'intensité du pouvoir qui s'y exerce. Le pouvoir, chez B. Lahire, apparaît par îlots. Ainsi, écrit-il que si les forces qui agissent sur nous « *exigent parfois de nous des choses que nous ne pouvons donner, alors nous n'avons généralement pas d'autres choix que de trouver une autre manière de continuer à vivre –le moins mal possible– dans le même contexte (adaptation minimale), de changer de contexte (fuite) ou de le transformer radicalement pour qu'il soit plus viable (réforme ou révolution)* » (ibid., p. 69). On retrouve bien ici les analyses d'A.O. Hirschman (1970) sur l'exit (fuite), le voice (réforme ou révolution) ou l'adaptation. Ma capacité à l'exit de ce champ de force est donc bien un facteur structurant de mes comportements dans ce contexte d'action.

Le concept de cité semble donc adapté à notre analyse et, avec elle, celui de monde traversé par des champs de force (ceci rejoint bien sûr le concept de champ social ou d'ordre local) et d'univers qui sont les mondes au niveau macroscopique ; chaque **échelle de contextualisation** ayant ses propres cités et combinaison de cités jusqu'à retrouver le particularisme de chaque individu. La montée dans des échelles d'observation (micro, méso, macro) ne peut se faire qu'en perdant à chaque passage des pluralités de régulations pour ne retenir que celles qui sont dominantes dans le niveau supérieur (les cités industrielles et marchandes dans le rapport salarial au niveau des entreprises par exemple contribuent à définir un capitalisme industriel et marchand) mais également en trouvant des régulations propres à ce niveau supérieur : le tout n'est pas que la somme des parties, une régulation spécifique peut en émerger sans se retrouver en totalité dans chaque partie. Cette régulation supérieure est, par contre, en co-construction avec ses parties et s'impose à elles comme, par exemple, le respect d'un cahier des charges public ou privé qui définit les règles d'appartenance et de fonctionnement légitimes à un monde : l'AB par exemple.

I-C Les théories de l'action et de l'acteur

B. Lahire distingue, parmi les théories de l'action et de l'acteur, celles qui confèrent un **poids décisif au passé**, dont la théorie de l'habitus, de celles qui « *analysent des moments d'action ou d'une interaction ou un état donné d'un système d'action sans se préoccuper du passé des acteurs (théorie du choix rationnel, individualisme méthodologique, interactionnisme symbolique, éthnométhodologie)* » (ibid., p.53). « *Ces sociologies de l'acteur restent assez formelles et vides du point de vue de l'analyse des acteurs et elles*

s'intéressent, au fond, moins à l'acteur agissant qu'à l'action per se (ses contextes, son cours, ses modalités, sa grammaire) » (ibid., p 54).

« On pourrait (...) émettre l'hypothèse de l'incorporation par chaque acteur d'une multiplicité de schèmes d'actions (schèmes sensori-moteurs, schèmes de perception, d'évaluation, d'appréciation, etc.), d'habitudes (habitudes de pensée, de langage, de mouvement ...), qui s'organisent en autant de répertoires que de contextes sociaux pertinents qu'il apprend à distinguer-et souvent à nommer-à travers l'ensemble de ses expériences socialisantes antérieures. Si l'on reprend la métaphore du stock, alors on dira que ce stock (...) se distingue du simple « empilement, du « tas » ou de l'« amas » en ce qu'il s'avère organisé » (B. Lahire, 1998, p. 43). Pour aller plus loin nous pouvons supposer que ces schèmes incorporés, appropriés, se différencient en fonction des champs de contraintes, d'intensités du pouvoir exercé, spécifiques aux divers contextes d'action expérimentés.

Qu'il valide ou non par un acte les cités qu'il active dans une situation, son stock de connaissance de logiques d'action, de cités, peut se modifier, plus ou moins, au cours de cette situation. Chaque cité activée de façon virtuelle peut être l'objet d'une ré-interprétation de part les interrelations avec les cités qui sont mises en action dans la situation. La combinaison de cité validée dans l'action admet donc son fantôme virtuel. Ceci permet de dépasser la critique faite par B Lahire à P. Bourdieu concernant la diminution du rôle du contexte. (B. Lahire, 1998, p.67-68). En effet, il suffit de compléter la citation de P. Bourdieu (1997, p. 178) faite par B. Lahire (ibid., p. 68) : les dispositions *« ne se révèlent et ne s'accomplissent que dans des circonstances appropriées et dans la relation avec une situation. Il peut donc arriver qu'elles restent toujours à l'état de virtualité, comme le courage guerrier en l'absence de guerre »*. Poursuivons Bourdieu : cette virtualité se modifie tout au long des expériences où, sans être mobilisée dans la situation, elle interfère avec les cités qui sont mises en action. Une disposition, une cité, peut ainsi être modifiée entre deux situations où elle cesse d'être virtuelle. Et cela conduit à définir l'identité d'un individu comme l'ensemble des représentations-interprétations (sa propre combinaison de cité) sur la régulation des mondes qu'il produit dans chaque espace-temps vécu.

« Notre intention est donc de prendre en charge théoriquement la question du passé incorporé, des expériences socialisatrices antérieures tout en évitant de négliger ou d'annuler le rôle du présent (de la situation) » (ibid., p 54). Nous sommes bien d'accord avec ce projet théorique tout en l'augmentant de la prise en compte du pouvoir dans ces situations. Cette articulation « passé-présent ne prend tout son sens que lorsque « passé » (incorporé) et « présent » (contextuel) sont différents » (ibid., p.55) et que nous sommes amenés à réviser l'interprétation de tel ou tel schéma d'action afin de tenir compte d'une nouvelle configuration du contexte. L'évitement de crise majeure qui conduisent à abandonner des schémas d'action et à en intégrer d'autres s'explique de part l'économie cognitive rattachée à chaque schéma (cité) et donc de part le coût de sortie (cf. infra I-5) d'une logique et le coût de l'entrée dans une autre (apprentissage, contraintes autres). Les logiques sont cependant sujettes à une constante ré-interprétation ne serait-ce que du fait de leur interdépendance consciemment ou inconsciemment vécue par l'individu. Le sommeil n'est-il pas une phase de remise en cohérence de ces logiques afin d'intégrer les événements nouveaux qui peuvent amener à des conflits plus ou moins grands entre plusieurs logiques ?

B. Lahire **définit l'action** *« au sens large du terme : répondre ou prendre la parole, penser ou imaginer mentalement une chose ou une situation, faire un geste, courir, marcher, se baisser, tourner, pivoter, esquiver, sauter, ... » (Ibid., p. 87). « Les remarques critiques sur l'intentionnalité et le calcul conscient valent donc pour un type particulier d'action, à une*

échelle particulière de construction des contextes d'action, mais non de manière universelle » (ibid., p.183). En effet, mon calcul est très vite fait lorsque je mets la main sur un feu. Il est un peu plus lent lorsque je choisis de m'arrêter au feu rouge et, selon chaque individu, encore plus long lorsqu'il s'agit de faire un enfant ou lorsque je m'engage dans le terrorisme armé. J'ai cependant toujours un modèle de construction de ma réalité dans la situation y compris pour l'activité « vision » qui est en grande partie un construit interne et non la représentation d'une seule donnée externe (F. Varela, 1989). J'agis par schémas, logiques d'actions plus ou moins maîtrisables (phobies), plus ou moins incorporés dans des réflexes (revers au tennis). Une théorie est, elle aussi, un schéma de pensée et donc d'action : penser que la terre est plate ou ronde sont deux idées qui conduisent à des actions différentes.

« Une théorie de l'action doit donc intégrer dans son programme scientifique l'étude des différentes formes de réflexion qui agissent dans différents types d'actions » (ibid., p. 186) « Ce qui est capital en revanche d'appréhender le plus finement possible, c'est la part **réflexive**, calculatrice, planificatrice de l'action (moments où l'action se prépare, se calcule, se planifie, mais aussi où elle se réfléchit sur le champ ou après coup) et la part d'action **pré-réflexive**, non planifiée, non calculée, selon les types d'action et les catégories d'acteurs considérés » (ibid., p. 187), donc de l'activité raisonnée de l'individu par rapport à une activité spontanée qui sont deux régimes de régulation parmi les quatre que nous posons dans notre cadre théorique (cf. tableau 3). Il pourrait s'agir, dans l'acte d'achat, de l'achat impulsif versus achat raisonné. Pour autant peut-on considérer qu'une action spontanée n'active pas le cerveau et certaines logiques d'action, stock de connaissances ? Certainement pas : retirer sa main d'un feu est un réflexe acquit par soit l'expérience qui structure le cerveau par une remontée rapide d'information venant du corps, soit par une mise en garde parentale qui agit comme un vaccin préventif visant à réduire la probabilité d'apparition de cette situation et de sa logique, voire à pré-programmer le réflexe d'exit au cas où la situation se présente : je suis averti et si malgré cela je pose ma main sur le feu j'ai une pré-connaissance de cette logique : « le feu ça brûle et il faut que j'enlève rapidement ma main ». Entre un joueur professionnel de tennis et un amateur, le réflexe coup droit n'est pas le même.

Le comportement d'un acteur, selon B. Lahire, est impossible à pronostiquer « *aussi facilement que dans le cas d'une expérience chimique* » (ibid., p. 66) du fait de la complexité sociale de chaque situation. Notons cependant que ce pronostic peut se faire même s'il garde une marge d'incertitude peut être plus ou moins restreinte : je peux inférer facilement que je n'arrêterais au feu rouge et que les autres en feront autant surtout si la circulation est dense et que des gendarmes sont présents, donc en fonction de l'observation des coûts de sortie, de l'exit (cf. infra), pour moi comme pour les autres, de la cité « *je m'arrête au feu rouge* ». Par contre mon interprétation de cette cité, et sa mise en acte, sera certainement différente si je me retrouve confronté à un feu rouge en plein désert, la nuit. Toute situation intègre l'interprétation qu'un individu porte sur ses marges de manœuvre. L'interprétabilité des règles porte, selon P. Livet¹⁰ (1997, pp. 259-260) sur toutes les règles y compris les règles étalons (B. Reynaud, 1997). « *La rationalité humaine est d'abord interprétative* » (F. Eymard-Duvernay et al., 2003, p. 1).

L'homme improbable

L'individu est composé, notamment, d'un cerveau qui crée des objets, des musiques, des poèmes, des collectifs, des idées, des religions. C'est un outil complexe que nous savons

¹⁰ Pierre Livet : « Dynamique des règles, incomplétude et espace d'indécidabilité. Réponse à B. Reynaud et à O. Favereau. », in B. Reynaud (ed.) : *Les limites de la rationalités*, T2. Colloque de Cerisy, 1997.

relayer par l'ordinateur, par exemple, pour certaines tâches. Il est capable de créer des associations, de mesurer et comparer, de catégoriser, de mémoriser, de rêver (et peut-être d'agir sur la matière ... ?). Sa finalité est de nous permettre de survivre et de nous reproduire en créant une incertitude moindre en ce qui concerne notre écosystème naturel et social (cf. R. Alexander¹¹). La création d'univers restreints d'incertitude, d'économie cognitive, de logiques d'action, n'est-elle pas la première fonction que nous demandons à notre cerveau ? Tout comme notre code d'ADN conduit à une réduction du probable en ce qui concerne ma forme et mon fonctionnement en tant que matière animée, en tant que logique spécifique du monde vivant avec ses non humains : un corps d'homme avec ses facultés (vue, voix, déplacement, cœur, enveloppe externe, cerveau, les sens en général, bref chaque partie du corps et leurs logiques d'action plus ou moins sous le contrôle du cerveau¹²). Notre ADN sur lequel nous agissons sur des périodes de temps long afin de l'adapter à nos conditions de survie (mais aussi en fonction de certaines particularités locales : couleurs ou formes de vie proches dans une même espèce) dans les situations plus ou moins difficiles d'un espace-temps.

L'individu est également un créateur de logiques nouvelles, de combinaisons nouvelles, il ne fait pas qu'interpréter une logique dans une situation, il peut également associer, combiner, créer des cités afin de trouver de nouvelles régulations dans une situation donnée. L'analogie pratique qui réside dans « *la capacité à trouver (...) de la ressemblance entre la situation présente et des expériences passées incorporées sous forme d'abrégés d'expérience* » (B. Lahire, 1998, p 82) n'épuise pas les modalités d'action d'un individu en situation.

Par ailleurs certaines cités peuvent être activées involontairement en fonction de ce que M. Proust appelait la mémoire involontaire (ibid., p. 84/85) reconnaissant ainsi le caractère parfois inintentionnel et non maîtrisable des actions (phobies par exemple). C'est certainement ce à quoi P. Bourdieu et L.J.D. Wacquant pensaient lorsqu'ils écrivirent que « *« l'habitus peut se comprendre comme une « situation sédimentée » virtuelle, logée au plus profond du corps* » (P. Bourdieu, L.J.D. Wacquant, 1992, p.28). Dans ce cas l'habitus renvoie à une mémoire enfouie, involontaire, non consciente, activée inintentionnellement : du souvenir d'un parfum jusqu'aux traumatismes les plus marquants qui sollicitent la plasticité du réseau de neurones et génèrent des régulations spécifiques dans certaines situations ou bien dans toutes les situations (régime de la névrose pathologique où l'action est sous le contrôle de comportements cristallisés non maîtrisables de façon raisonné). Cette névrose n'agit-elle pas parfois comme un dernier recours avant le suicide si la régulation « *raisonnée* » n'arrive pas à résoudre un conflit interne ou à intégrer un désordre externe trop violent ?

« *Une théorie de l'action resterait incomplète si elle ne s'accompagnait pas d'une analyse de la formation, de la constitution, des schémas d'action* » (ibid., p. 203). Nous considérons **le langage** comme une faculté (doté de son support matériel), le langage comprenant la parole, l'écrit, le geste (un regard n'en dit-il pas plus long qu'un discours dans certaines situations ?). B. Lahire suit Mikhaïl Bakhtine en posant « *qu'en dehors de sa construction dans un matériau langagier (qu'il s'agisse du cri, du geste, de la parole, de l'écriture, de la représentation graphique, etc.) « la conscience est une fiction* » (Bakhtine, 1977, p. 129) » (B. Lahire, p. 202). Cette question renvoie à la philosophie : il s'agit en effet de savoir si la conscience pré-existe ou non au langage. L'ensemble des outils corporels fait

¹¹ Voir l'article de W. Irons (2005) pour une présentation.

¹² Les expériences montrent la possibilité de muscler une partie du corps (le pouce par exemple) par la seule pensée. Voir Science et vie n° 1044, sept. 2004.

l'objet d'un apprentissage, d'une domestication, donc du développement d'une faculté par le bébé : marcher, s'asseoir, parler, intégrer des repères qui permettent la structuration de son environnement dans un nouveau monde, celui de la vie extra-utérine, avec sa première différence vis à vis du monde qu'il vient de quitter : il respire seul et il cri, il utilise ses propres poumons et son organe vocal. Il utilisait déjà ses membres, ses yeux (regardez une photo d'un placenta non déformé par l'accouchement et vous aurez peut-être accès à un souvenir visuel profondément enfoui) et son ouïe. La vie intra-utérine et ses aléas (maladie de la mère par exemple) n'est-elle pas structurante de notre vie future (handicapé par exemple). Le bébé qui par des signaux chimiques provoque en partie l'accouchement est-il doté d'une conscience ou non ? Nous laissons ce débat à ceux que cela intéresse. Nous considérons le cerveau comme une faculté dotée de non humains, un outil et ses logiques, qui se structure dès la vie intra-utérine ne serait-ce que par le développement de la vue et de l'ouïe. La capacité réflexive du bébé lui vient majoritairement des associations qu'il peut faire : je cri (j'utilise mon mode vocal) et j'ai mon biberon : ça marche ! Mais si je n'arrive pas à formuler un mot, si je suis muet, je peux montrer du doigt et ça marche aussi. La logique associative semble donc être à la base du fonctionnement du cerveau créant une économie cognitive, des repères pour l'action en vue de structurer l'environnement et ainsi de survivre dans les situations que je traverse.

Considérer **l'être humain** comme un ensemble de facultés et de non humains pose la question de ce qu'est l'humain, de cette construction d'une conscience de soi en tant qu'être pensant doté de régularités de fonctionnements plus ou moins intériorisées ou inventées, plus ou moins stabilisées et reproduites (je ne pourrais pas me suicider deux fois de suite), de combinaisons hiérarchisées de cités validables en fonction des types de situations traversées. Le langage du corps est-il moins important que le langage discursif raisonné dont l'adulte est le représentant-type. Le soi n'est-il pas un modèle que l'on construit sur la base d'un espace-temps qui se reproduit à chaque instant : l'espace de mon corps que j'expérimente à chaque instant perçu. La conscience de soi renvoi au contrôle de notre cerveau sur les choix, plus ou moins restreints, des situations dans lesquelles nous pouvons nous plonger, des combinaisons de cités que nous pouvons y activer et des actes que nous y produisons.

Le processus d'incorporation renvoi à **l'intériorisation** « *d'habitudes corporelles, cognitives, évaluatrices, appréciatives, etc., c'est à dire des schémas d'action, des manières de faire, de penser, de sentir et de dire adaptées (et parfois limitées) à des contextes sociaux spécifiques* ». (B. Lahire, p. 204). Les schémas d'action tels qu'ils sont définis par J. Piaget renvoient à ce qui est transposable, généralisable ou différentiable d'une situation à une autre (J. Piaget, 1992, p.16). Un schème dispose d'un degré de généralisation et d'un cycle de reproduction dans un espace-temps spécifique. Au niveau macroéconomique l'esclavage fut un schème qui était plus ou moins généralisé à une époque, qui a pratiquement disparu mais dont on conserve les traces dans notre mémoire collective. D'autres schèmes se sont imposés : le salariat par exemple. Une idée, sur la forme de la terre par exemple, est, elle aussi, un schème de pensée qui a subi de fortes évolutions dans le passé et dont le niveau de généralité est plus ou moins grand (état de grand d'une cité et mode d'accès à la grandeur). Qui pense encore que la terre est plate ?

Nous suivons encore B. Lahire lorsqu'il affirme « *qu'il est préférable de reconstituer, selon les univers sociaux et les milieux sociaux, selon les types d'acteurs et les types d'action, les différents temps de l'action et les différentes logiques d'action : temps de la concertation, de la délibération (Aune, 1977 et spécialement le chapitre III, « délibération » pp. 112-43, et Melden, 1968), de la préparation, de la planification, temps de la mise en œuvre de schémas d'action incorporés dans l'urgence relative* » (ibid, p. 188). Les deux clés posées par B.

Lahire sont bien les types d'univers sociaux et leurs logiques d'action, leur cités reproduites dans un espace-temps spécifique. Rajoutons que cet espace-temps se spécifie par un type de champ de force (cf. infra).

La modélisation de l'individu que nous retenons emprunte largement à la science cognitive et notamment à F. Varela (1989) et à J-F. Richard (1998). Ce dernier étudie les activités mentales qui sont une partie des activités cognitives. « *Les activités mentales se situent au-delà du traitement des informations sensorielles, d'origine environnementales ou langagières, et précèdent la programmation motrice, l'exécution et le contrôle des mouvements, qui sont la réalisation comportementale des actions* » (ibid., p. 8). Les résultats des activités mentales sont « *les décisions d'action, qu'il convient de bien distinguer de la programmation des gestes et des mouvements* » (ibid.) et les décisions qui n'ont pas d'issue externe (elles restent virtuelles dans l'individu), celles qui « *restent internes au système cognitif qu'elles viennent enrichir sous formes d'informations mémorisées ou de représentations de la situation* » (ibid., p.8). Ce qui caractérise les activités mentales c'est qu'elles construisent des représentations et opèrent sur ces représentations.

Le concept de représentation, au sens « *des interprétations qui consistent à utiliser des connaissances pour attribuer une signification d'ensemble aux éléments issus de l'analyse perceptive, compte tenu de l'ensemble des éléments du contexte et de la situation* » (ibid., p. 8)¹³, est au cœur de ce modèle. « *C'est la notion la plus centrale en psychologie cognitive* » (ibid. P. 9). Cependant l'élaboration de décisions d'action fait également intervenir les connaissances générales et spécifiques de l'individu ainsi que les raisonnements épistémiques et pragmatiques (ibid., p.12 et 13). La production du système cognitif doit également prendre en compte son couplage avec l'organisme dont il fait partie : « *comme la structure du système nerveux est déterminée par sa participation à l'ontogenèse de l'organisme, cette structure varie en fonction des circonstances qui déterminent cette ontogenèse* » (F. Varela, 1989, p.152). Les liens corps-esprit sont à prendre en compte et deviennent des champs de recherches à part entière tel que le montre le développement de la neuro-psycho-immunologie par exemple (voir Science et Vie, sept. 2004).

La modélisation de l'activité cognitive de l'individu de J-F. Richard fait intervenir des entrées. Les entrées sont les situations. Le résultat des traitements des systèmes sensoriels produit des « *informations de deux ordres : des informations de nature spatio-temporelle concernant les objets et les événements et des informations symboliques (langagière ou iconique) qui véhiculent des significations et sont à interpréter à l'intérieur de systèmes de signes et du contexte de la situation* » (J-F. Richard, 1998, p. 11). Les sorties du système sont des actions et des non-actions. De façon synthétique nous pouvons dire que le fonctionnement cognitif de l'individu est le produit de son couplage structurel avec ses environnements, sa co-évolution, depuis sa conception. L'individu est donc le produit des significations construites au cours des situations qu'il a vécu (F. Varela, 1989). En cela les actions ou non-actions de l'individu dans une situation donnée contribuent à créer une nouvelle situation qui elle-même informe l'activité cognitive de l'individu. Ce complément correspond à la réflexivité de l'éthnométhodologie. La complexité des situations vécues ne peut que susciter la construction d'un système cognitif complexe. En cela chaque être vivant est unique.

L'enjeu d'une modélisation de l'individu pour rendre compte du fait social est d'intégrer cette dimension complexe de l'individu tout en produisant une **catégorisation**,

¹³ Ceci rejoint la sociologie compréhensive de M. Weber. Voir S. Kalberg, 2002.

simplification, qui autorise cette modélisation. La modélisation agit en effet par **catégorisation**, découpant le réel et perdant ainsi de sa complexité mais en espérant gagner en intelligibilité, c'est à dire en espérant produire une grille de lecture qui permette l'interprétabilité d'un certain nombre de phénomènes, qui permettent de faire sens. La modélisation vise donc à réduire le complexe inintelligible en compliqué intelligible mais le moins réducteur possible (J-L. Le Moigne, 1991, E. Morin, 1977). Le problème de l'acteur et du système proviendrait de l'obligation de choisir un point de départ, soit de la structure, soit de l'action individuelle, soit des deux extrêmes. De fait ces deux origines sont bien sûr inter-reliées et c'est dans cette interrelation que l'on peut modéliser l'émergence du fait social (V. Havelange, 1991). Cette interrelation consiste en un construit phénoménologique de l'individu, dans les expériences vécues par cet individu tout au long de sa vie, processus par lequel l'individu s'approprie les règles du social, se construit des repères d'action, des répertoires d'habitudes (B. Lahire, 1998), des cités, des règles, en fonction de son **interprétation des situations** ; appropriation qui co-évolue avec son développement psychophysiologique.

Si selon B. Lahire « *l'acteur ne peut jamais être défini par une seule situation ni même par une série de coordonnées sociales* » (ibid., p. 59) il peut cependant être dans un espace-temps particulier qui conduit à activer des cités propres à cet espace-temps : ma situation au travail génère des logiques spécifiques et m'oblige à inactiver certaines autres logiques. On peut donc caractériser les domaines, les univers où un type de logique devient dominant avec des sous logiques activées et validées ou qui restent virtuelles : comme le dit un ouvrier de chez Renault dans l'excellent film sur les 100 ans de Renault par Serge Moati « *il ne faut pas penser à ses enfants lorsque l'on est sur la chaîne car c'est là que l'erreur arrive* ». Une **catégorisation** de ces univers est donc possible et c'est un projet qui transparait dans les analyses de L. Boltanski et L. Thévenot même si cet objectif n'y est pas affiché. Il apparait également chez B. Lahire qui parle à plusieurs reprises d'univers familial, des loisirs, professionnels (voir p.70 par exemple) mais aussi chez E. Friedberg (dans sa préface de l'édition 1997 par exemple).

Le projet de B. Lahire est celui de la dynamique des mondes (monde des étudiants notamment) qu'il oppose à une catégorisation de variables indépendantes des contextes d'action (sexe, âge, rôles dans les mondes, ...) qui interviendraient quels que soient ces contextes. La dynamique du système doit pourtant pouvoir intégrer des éléments tenant au cycle de vie d'une régulation (âge) ainsi qu'à ses déterminants psychophysiologiques (capacités de A. Sen¹⁴) (sexe, espèce dans le monde de la matière animée) et/ou social, culturel, philosophique/religieuse, politique et économique. Une théorie de l'Homme et de la Société doit nous permettre de dé-peindre au plus près la modélisation produite par les profanes. Nous pouvons aussi essayer de nous dé-peindre dans notre quotidien d'enseignant-chercheur. Une théorie historique d'une régulation dans un monde renvoi à la morphogenèse d'un stock de logiques d'action combinées représentant chacune un univers restreint de combinaison de cités. Ceci nous amènera à catégoriser les domaines d'action, les univers restreints d'action :

- en fonction des types de cités (des schémas d'action) qui y sont spécifiquement activées et qui constitue la logique dominante de la régulation dans cet univers (monde pur

¹⁴ « « Les revendications des individus ne doivent pas être jugées en fonction des ressources ou des biens premiers qu'ils détiennent respectivement mais de la liberté dont ils jouissent réellement de choisir la vie qu'ils ont des raisons de valoriser » (2000a, 122). L'hétérogénéité humaine est un constat » (N. Farvaque, 2003, p. 4).

selon L. Boltanski et L. Thévenot, op. cit.). Ces logiques portant des finalités spécifiques à cet univers

- et à les décliner en fonction de l'intensité du pouvoir dans lequel l'acteur se trouve plongé.

Cette double entrée permettra de catégoriser des régimes de régulation qui sont autant de combinaisons hiérarchisées de schémas d'action, de cités, disposant d'un espace-temps de reproduction plus ou moins à l'identique en fonction des ajustements, ré-interprétations constantes issues de l'évolution de ces cités même lorsqu'elles ne sont activées que virtuellement entre deux situations de mise en activation/validation. L'espace-temps de reproduction de cette combinaison de cités correspond à des mondes dont le niveau d'observation peut aller du macro au microscopique. Il correspond également à des non humains associés à chaque type de cité mobilisée, avec ses sous-cités, et à des lieux et des temps spécifiques de reproduction au sein desquels un champ de force se manifeste. Le monde de la pratique du tennis avec son espace-temps de reproduction et son champ de force (temps passé sur un terrain de tennis et partenaire), sa cité ludique plus ou moins asservie à des logiques économiques ou autres (psychophysiologique), et sous cités coup droit, revers, stratégie, etc.

II Esquisse théorique de l'émergence et de l'identité d'un monde.

Les clés d'accès à une catégorisation conduisent à une esquisse de l'émergence de l'action collective autour de la catégorisation d'univers restreints (section 1) et de l'intensité du pouvoir exercé dans chaque univers et sous-univers. La variable pouvoir sera examinée en reprenant les théories du pouvoir et de la confiance (section 2). Ceci nous conduira à une esquisse sur une typologie des régimes de régulation (section 3). La modélisation de l'identité d'un monde et de sa dynamique fera l'objet de la dernière section.

II-A émergence de l'action collective et catégorisation des univers restreints

Afin de **poursuivre sur une théorie de l'individu**, nous partirons des finalités associées aux activités cognitives : « *la construction des interprétations est finalisée par la tâche* » (J-F. Richard, 1998, p. 16). L'approche par les systèmes complexes est téléologique (J-L. Le Moigne, 1990). Nous supposons, comme tant d'autres auparavant¹⁵, que c'est à ce niveau que l'on peut saisir l'émergence du social : par l'existence de finalités communes à deux êtres vivants. C'est à la catégorisation de ces finalités que nous nous attacherons. Sachant qu'elles sont produites en situation complexe et qu'elles sont le fruit de la construction co-évolutive du système cognitif, le modèle devrait pouvoir rendre compte de la nature complexe, construite et située de ces finalités. L'individu, au cours de son développement intègre, s'approprie les univers du social et ses règles de fonctionnement. Il agit au sein d'espaces-temps finalisés, doté de son « emploi du temps » et des cités potentiellement activables dans chacun de ces espaces-temps.

¹⁵ Voir en psychosociologie les travaux sur les « goal theories » : Baggozzi (1992), T.L. Webb et P. Sheeran (2005) et particulièrement ceux de R. Alexander (1987) qui associe les théories de l'identité sociale à celles du pouvoir.

Le développement de chaque individu dans ces mondes variés dépend du modèle social dans lequel il s'est structuré et de l'interprétation-appropriation qu'il en fait, donc des habitus qu'il se fabrique et qu'il modifie tout au long des situations vécues. Ces mondes peuvent s'agréger en univers restreints finalisés qui découpent l'espace-temps de la vie d'un individu.

Ces types d'univers renvoient aux divers mondes de la vie en société : modèles d'action dans les rapports humains diversement finalisés (univers social, culturel-sportif, familial), dans son rapport à la détention et consommation de richesse (univers économique), rapport à la citoyenneté et au droit (univers politique et ses outils), rapport au monde des idées (univers philosophique-religieux), rapport à sa survie dans son écosystème (univers de l'écosystème), rapport à la reproduction de sa propre régulation (univers psychophysiologique). Chaque individu peut faire sur une période donnée le décompte du temps qu'il passe en situation dans ces divers univers finalisés, sachant qu'une situation est toujours plus ou moins complexe en fonction des univers qu'elle conduit à activer. La notion de justification ne peut être invoquée que partiellement dans chaque type d'univers : « *l'insertion des individus dans des « mondes sociaux » différents amène la formation des argumentaires à intégrer des dimensions autres que ces seuls univers de justification, qui ne résument pas l'exhaustivité de l'expérience des individus* » (P. Ughetto, 2000, p71). Par ailleurs « *ce qui va de soi* », les routines, peut toujours être remis en cause par l'individu à tout moment (c'est ce qui fait l'attrait des voyages) même si, en régime « *normal* » elles peuvent être considérées comme quasi-invariant (ce qui n'est plus le cas pour la logique météorologique de notre planète).

Les univers restreints peuvent être catégorisés en fonction de leurs finalités et des logiques d'action, des cités qui les portent, chaque cité (et combinaison de cité) ayant ses lieux et temps privilégiés de reproduction (ses espaces-temps types), son état de généralité, son mode d'accès à la généralité (sa grandeur), ses non humains (techniques et objets, le corps et le cerveau pour l'univers psychophysiologique de l'individu et plus généralement pour toute forme de vie). Un univers est un espace-temps finalisé de l'action individuelle, ce qui renvoi à une typologie des situations expérimentées dans notre monde, dans chaque espace-temps.

Chaque situation génère, chez l'individu, la construction de comportements propres¹⁶ émergents (F. Varela, 1989), nous parlons de combinaison de cités. Ces combinaisons sont validées ou non par des actions. Cependant une cité peut n'être activée que virtuellement et ne pas être validée dans la situation bien qu'elle ait été activée dans l'individu : j'ai failli acheter un yaourt bio ! Nous supposons donc que les situations vécues se différencient par leurs finalités associées et qu'à chaque situation correspond une finalité principale et des finalités secondaires, donc une hiérarchie enchevêtrée de finalités construites par l'individu. Notons que notre univers de départ est l'ensemble infini des combinaisons possibles de cité, un univers d'improbabilités, et des modalités de restriction de cet univers en univers restreints, restriction qui, nous le verrons, autorise l'anticipation. Chaque situation correspond à une hiérarchie enchevêtrée d'univers avec leurs cités activées, un monde pour reprendre les

¹⁶ « Les comportements propres sont les invariants engendrés de façon interne par les processus coopératifs qui définissent la clôture du système. Dans le langage des systèmes dynamiques, les comportements propres correspondraient aux attracteurs (...). Il apparaît nécessaire qu'un comportement propre ait les propriétés suivantes : a) c'est un état global observable du système autonome étudié ; b) il est spécifié en rapport avec la clôture du système ; c) il exprime une cohérence ou une invariance de l'opération du système ; d) il est inséparable de l'histoire du couplage structurel du système » (F. Varela, 1989, p. 227).

économistes de la grandeur, au sein duquel une finalité apparaît dominante. La question, pour le modélisateur est celle de la catégorisation de ces univers. Les cités dans les économies de la grandeur renvoient à des justifications de logiques d'action des individus et ne procèdent pas d'une catégorisation mais d'une typologie partielle de justifications issues de « *guides pour les dirigeants* », choisies par les auteurs, dans le cadre d'un objet particulier : l'entreprise. L'analyse du capitalisme de L. Boltanski et E. Chiapello (1999) est de la même veine, étudiant les discours produit par les directions d'entreprises. Ces logiques d'actions doivent pouvoir se retrouver dans l'individu et conduire à une théorie de l'action.

Les comportements propres de l'individu, la combinaison de cité qu'il active dans une situation et qu'il valide, sont porteurs de finalités et de sens et sont interdépendants des autres comportements propres à l'individu, donc des autres univers de l'action située de l'individu. Les situations et les actions peuvent porter sur différents univers : politique, économique (production, consommation), social, culturel-sportif, familial, psychophysiologique, philosophique-spirituel, écosystémique. Nous observons là une **proximité avec les logiques de cités** décrites dans les travaux de L. Boltanski et L. Thévenot. En effet les six cités décrites par ces auteurs coïncident largement avec les univers collectifs de l'action individuelle. Cependant, partant de l'entreprise et étudiant les logiques de justification, ces auteurs perdent des univers.

La création d'un modèle théorique peut se faire sur la base d'une catégorisation de la catégorisation des individus tout en admettant que cette esquisse théorique puisse être plus ou moins précise pour pouvoir observer et interpréter la variété des catégorisations des profanes. Le tableau suivant retrace à la fois la proximité des cités avec les univers de l'action et les types de finalités.

Tableau 1 : Typologie d'univers restreints et cité

Univers de l'action	Types de finalités	cités
Politique	Vivre en sécurité et imposer sa vision de la régulation collective	Civique
Economique	Disposer de richesses et consommer	Industrielle, Marchande, Par projet
Social	Se protéger, s'entraider	Opinion
Culturel-sportif	Jouir de la vie collective	Inspirée, Opinion
Familiale	Se reproduire inter-générationnellement, se protéger et s'entraider, apprendre afin d'intégrer la vie collective adulte	Domestique
Psychophysiologique	Se reproduire psychophysiologiquement dans le temps.	Inspirée
Philosophique Spirituel	Se représenter le monde du vivant et du non vivant	Inspirée
Ecosystémique	Se protéger et maîtriser l'écosystème	

La catégorisation en univers de l'action correspond à des types de finalités. Ce découpage doit être adaptatif en fonction des individus, sociétés, espèces vivantes : l'espace-temps de l'espèce Dodo a disparu, celui d'une société tribale peut admettre un découpage autre et conférer à des univers plus ou moins d'importance. Si l'objectif théorique est de former un microscope doté de focales selon les échelles d'observation, celui-ci doit pouvoir être adapté à chaque espace-temps observé, jusqu'à celui de l'individu doté de la catégorisation de son emploi du temps et des non humains qui lui sont associés à chaque situation.

L'économie des conventions suppose un nombre infini de conventions possibles en fonction des situations d'incertitudes. Les mondes, hiérarchies enchevêtrées de finalités sur la base des univers catégorisés sont eux aussi infinis. Intégrer les cités dans les univers de l'action individuelle permettra, en intégrant une variable pouvoir, de concevoir une infinité de combinaisons de cités possibles. Nous reprendrons le débat avec l'économie de la grandeur à la lumière des enjeux liés à la modélisation de l'identité d'une organisation (cf. section II-4).

La logique du modèle provient dans un premier temps du complexe de finalités qui est construit par l'individu dans le cadre d'une situation. A chaque situation complexe correspond un univers principal et des univers secondaires activés au sein de l'individu. C'est un ensemble d'univers hiérarchisés, et donc de finalités activées dans le système cognitif, ensemble de finalités propres à chaque individu. Ne retenir qu'un seul univers dans l'analyse d'une situation complexe est un cas de figure théorique extrême. Généraliser ce cas de figure pour chaque situation renvoie à une vision schizophrène de l'individu. J'achète un produit bio pour me nourrir (univers économique et physiologique) mais aussi, potentiellement, pour des raisons politiques ou sociale ou spirituelle (les biodynamistes dans l'AB) ou familiale (si le maintien de mes finalités familiales en dépend). Cet ensemble de finalités est construit en situation et en fonction de l'interdépendance entre les finalités. L'activation des divers univers de l'action et leur interdépendance est le fruit du construit cognitif de l'individu. La représentation d'une situation par un individu renvoie ainsi à une association de finalités plurielles et hiérarchisées. Nous pourrions parler d'un complexe hiérarchisé d'utilités construites dans une situation. Le concept d'utilité renvoie aux préférences de l'individu donc à ses finalités. Il correspond à une représentation construite du rapport coût/bénéfice de l'activation, virtuellement ou non, d'une cité et du positionnement de cette cité dans une combinaison de cités. Il devient ainsi complexe, construit et situé (CCS).

La confrontation entre les utilités CCS de deux ou plusieurs êtres vivants, et notamment d'individus, peut donner lieu à l'émergence de finalités communes et susciter ainsi la création de l'entité sociale, un agir ensemble, une action coordonnée dotée de sa combinaison de cités, de sa régulation. Cette dernière est alors définie comme un dispositif articulé de cités entre deux ou plusieurs individus en vue d'atteindre une ou plusieurs finalités communes. Nous retrouvons là en partie la définition d'une convention en tant que dispositif cognitif collectif (DCC) (O. Favereau, 1989) finalisé. Une telle convention admet donc une hiérarchie de finalités qui correspond plus ou moins à celle de chaque individu qui y adhère et les modalités d'actions associées (les règles, les cités, les répertoires d'habitudes, les schémas d'action). Selon R. Alexander : « *moral rules and codes are formulated by a process of discourse and negociation among the members of a society or, in some cases, among the more powerfull members of the society. In this discourse, differents individuals advocate rules that will favor in their own interest.* » (W. Irons, p.4).

L'action coordonnée peut fonctionner sur des règles explicites ou implicites, sur des règles écrites ou non, conscientes ou non conscientes. Les univers psychophysiologiques,

familial, voire social apportent par leur présence le lien avec l'affectif individuel. Ceci rejoint les études de D. Kahneman et A. Tverski (2000)¹⁷ et de l'analyse cognitive des organisations¹⁸. Ce courant de recherche est « centré autour des concepts de cartes cognitives et de schémas mentaux. Beaucoup de ces travaux trouvent leur origine dans les développements initiés par la psychologie cognitive, et plus spécifiquement, dans les recherches menées par H.A. Simon en matière de théorie de la décision et des organisations » (J. Lauriol, 1996, p. 10). Au sein de ces analyses l'affect a un rôle dans la production d'actions. Si l'affect est un déterminant de l'action, ne faut-il pas supposer que le non conscient porte sa part dans les finalités et le mode de fonctionnement d'une convention ? Lorsqu'une convention, une régulation, est dans une grande partie définie par l'un des acteurs du collectif, comme lors de la création d'une entreprise, quelle part du non conscient (du non représenté dans l'architecture cognitive de J-F. Richard) influe sur son contenu ? La fatigue, le stress, le désengagement, la moindre productivité voire le sabotage non intentionnel ne pourraient-ils pas être perçus grâce à cette part non consciente ?

A ce niveau de l'analyse nous devons faire intervenir la variable pouvoir/contre-pouvoir qui structure un champ social, un monde avec sa combinaison de cités hiérarchisées, son ordre local (E. Friedberg, 1997).

II-B Eléments d'une théorie du pouvoir : les coûts d'exit, voice et loyalty.

La création d'une action collective correspond à la création d'un monde collectif spécifique doté d'une dynamique propre. Ce monde évolue lui-même par couplage structurel avec ses environnements, créant ainsi l'histoire de l'entité collective. La création et le développement de cette entité dépendent **des décisions d'entrée, d'adhésion, des individus à une cité**. Cette entrée correspond à l'arbitrage qu'un individu fait entre le bénéfice qu'il retire de cette entrée par rapport au coût de non entrée, donc de son coût d'opportunité. Le coût d'entrée dans l'entité peut être lié aux finalités qu'il doit laisser de côté, aux cités qui restent virtuellement actives dans l'individu mais non validables dans le monde qu'il intègre (ou qu'il co-construit avec un autre individu). D'un autre côté, la stabilité de l'entité, du monde avec sa régulation, dépend du **coût de sortie** plus ou moins grand que celui de non sortie, de maintien, dans ce monde, donc de l'arbitrage entre l'exit et le voice (A.O.

¹⁷ D. Kahneman et A. Tversky esquissèrent une approche décisionnelle reposant sur une construction mentale par l'individu de son environnement tenant compte de sa perception, de sa posture psychologique et de ses émotions. Ils introduisirent une « variable d'irrationalité » dans les calculs. D. Kahneman montrait comment les gens ont beaucoup de mal à estimer les risques faute parfois d'un excès de confiance ou tout simplement de leurs psychés : ils tendent à surestimer le risque d'une guerre nucléaire et à sous estimer le risque d'un accident de voiture.

¹⁸ Voir la présentation de J. Lauriol (1996) et notamment les analyses de J.P. Walsh, L. Fahey (1986) ou de Prahalad, Bettis (1986). Les structures cognitives y sont analysées comme des structures de croyances (J.P. Walsh, L. Fahey, 1986). Les croyances, « composées d'intentions et de finalités, sont négociées au sens où elles font l'objet d'un processus de négociation politique entre dirigeants avant d'être instaurées en tant que structure centrale. Elles représentent donc une structure interne de pouvoir qui exprime l'équilibre résultant d'une négociation conflictuelle entre les différentes coalitions en place dans l'organisation, selon leurs intérêts propres » (J. Lauriol, op.cit., p. 17). C. K. Prahalad et R.A. Bettis parlent de leur côté d'une « logique dominante comme support de la convergence de l'action. Cette logique dominante est définie « comme la manière dont les dirigeants conceptualisent leur environnement concurrentiel et prennent des décisions stratégiques critiques d'allocation des ressources » (ibid., 487). Elle est stockée dans des schémas présentés comme des systèmes de connaissances qui représentent les croyances, théories et propositions acquises par les managers tout au long de leurs expériences » (ibid., p. 18).

Hirschman, 1970). La dissonance d'une convention pourra être vue comme l'apparition d'un coût de sortie inférieur au coût de non sortie dans l'entité, donc de ce que je suis prêt à concéder ou non pour rester dans la relation en fonction de l'évolution de la situation. « *Ce qui va de soi* » dans les analyses de J. Habermas et chez les éthnométhodologistes renvoie à ce qui paraît être le plus stable puisque renvoyant à un coût de sortie important par rapport au coût de non sortie, créant ainsi un système social stable sur le moyen long terme.

Notons également que **la confiance** en tant qu'anticipation de l'autre à se conformer à un comportement (B. Reynaud, 1998) a d'autant plus de chance de s'instaurer que j'observe un coût de sortie important pour cet autre (brûler un feu rouge à la sortie des bureaux). « *Nous définissons la confiance comme une relation de délégation qui est fondée sur une anticipation du comportement du délégataire. L'asymétrie et la réciprocité constituent les deux caractéristiques essentielles et indissociables de la relation de confiance* » (ibid., p. 1458). La stabilité de la confiance dépend de la création d'irréversibilités, « *l'irréversibilité désigne l'impossibilité de retour à l'état antérieur* » (ibid., p. 1466). Cette irréversibilité est rattachée aux normes sociales et aux règles qui sont des dispositifs de réduction du domaine des possibles. Nous pouvons identifier le coût d'adhésion à la règle en fonction de l'étendue de cette réduction du domaine des possibles.

B. Reynaud affirme qu'il n'y a pas de « *gradation a priori entre l'irréversibilité propre à la confiance tacite (confiance rattachée aux normes sociales) et celle qui a trait à la confiance organisationnelle (rattachée aux règles). La règle n'est pas en elle-même plus irréversible que le code social. Ce qui importe c'est la manière dont l'un et l'autre sont appliqués : le contexte institutionnel, les usages dans lesquels ils s'insèrent* » (ibid., p. 1467). Cependant toutes les normes sociales et toutes les règles ne sont pas porteuses de la même réduction des possibles, du même coût de maintien et donc du rapport coût de sortie/coût de non sortie. Aussi une gradation est-elle possible puisque la confiance est porteuse d'asymétrie, donc de pouvoir. « *Les acteurs sont doués de ce que Michel Crozier (1993) a appelé un « instinct stratégique », ce qui signifie que leurs conduites ne renvoient pas exclusivement à leur socialisation passée, mais également à la perception qu'ils ont des opportunités et des contraintes de leur contexte d'action, aux anticipations qu'ils formulent plus ou moins intuitivement sur les conduites de leurs partenaires/adversaires dans le jeu, et à leur calcul qui se fonde sur la vision que les uns et les autres ont de leurs intérêts respectifs à plus ou moins long terme.* » (E. Friedberg, 1993, p. 220). La confiance se fonde ainsi sur une indétermination, incertitude, moindre quant au comportement d'autrui ; j'agis en univers restreint de probabilité. Dans le cas d'un coût de sortie faible, l'instauration et le maintien de la confiance nécessitera des signes d'engagements plus importants et régulièrement renouvelés, des investissements de formes (L. Thévenot, 1985), qui conduisent à créer un coût de sortie plus important et une meilleure anticipation pour l'autre.

La typologie du pouvoir élaborée par M. Crozier et E. Friedberg (1977) renvoi à du pouvoir informationnel qui peut trouver sa place dans une approche du concept de cité tel que vu plus haut. Le pouvoir informationnel peut intégrer une intensité en fonction de l'anticipation qu'ego peut faire de l'univers d'actions possibles d'alter s'il (ego) valide ou non, par un acte, une critique adressée à alter. La capacité de déplacement de chacun permet de retrouver le pouvoir dont on peut tenter une catégorisation en fonction de son intensité exercée dans un système concret d'action, un monde. Cette intensité variant de l'infiniment grand à l'infiniment petit, elle conduit à une infinité de situations possibles que l'on réduit en fixant des niveaux d'intensité. En soi la variable pouvoir est fondamentalement dynamique puisque sa variation conduit à une variation du régime de régulation du monde observé. La variété requise (W.R. Ashby, 1958) est alors un concept qui peut s'avérer utile dans ce

découpage en mondes disposant d'une autonomie relative. J. Mélèse (1979) formule ainsi l'existence probable d'une barrière de la variété au-delà de laquelle le système de pilotage doit perdre l'espoir de coordonner exhaustivement le système opérant. (cf. J-L. Pernin, 1992). Nous avons également identifié un niveau d'autonomie requise en fonction de la capacité d'un acteur à négocier sa dépendance vis à vis d'un autre (ibid.). Celui qui peut mettre en acte une critique et ainsi quitter la relation sans que cela ait un coût important (sans remise en cause de sa survie) dispose d'une autonomie requise.

La construction d'une entité collective procède de l'arbitrage entre plusieurs acteurs qui ont des courbes d'utilités/finalités différentes et évolutives. Les finalités et les modalités de l'action collective correspondent plus ou moins à celles d'un individu. L'acteur dominant la relation est celui qui arrive à imposer sa courbe d'utilité (sa combinaison de cité), donc celui qui a le coût de sortie de la relation le plus faible. Le coût de sortie/coût de non sortie d'une cité est à l'origine d'un rapport de pouvoir/contre-pouvoir dans cette cité. Cette source de pouvoir correspond au coût que devra supporter un acteur (individu ou entité collective) s'il quitte volontairement ou non la cité. Je peux ou non licencier/embaucher x sachant que j'ai à ma disposition un ensemble d'individus aux compétences similaires prêts à accepter mes conditions. La relation sociale est donc toujours asymétrique faisant apparaître le pouvoir comme une variable structurelle indispensable. Le pouvoir sera alors défini comme la capacité à orienter les finalités et les modalités de la régulation qui coordonnent les actions collectives, retrouvant la définition de M. Weber : « *Le pouvoir (power, macht) est (défini par) la probabilité qu'un agent (actor) à l'intérieur d'une relation sociale sera en situation de rendre effective sa propre volonté en dépit des résistances, quelque soit la base sur laquelle cette probabilité se fonde* » (M. Weber, 1966). Le pouvoir correspond à la capacité d'un acteur à restreindre l'univers des probables de l'autre (E. Friedberg, 1997, p. 134). R. Alexander (1979) a lui aussi intégré le pouvoir, « *his most important idea is the balance-of-power hypothesis* » (W. Irons, 2005, p. 3). Il rejoint également la théorie de l'identité sociale (cf. Bessy et al, op. cit. pour l'étude « *EC et identité sociale* »).

La source de ce pouvoir/contre-pouvoir dépend du coût de sortie par rapport au coût de non-sortie et renvoi aux ressources rares détenues par chacun dans un contexte d'action (J. Pfeiffer, 1977 ; J.C. Turner, 2005) ou au concept de capital (cf. infra) lorsqu'il se décline dans chaque univers d'action. Ainsi, sur le marché des biens finaux, le coût de sortie de l'abonnement EDF pour un ménage peut être considéré comme important alors que ce coût de sortie d'un ménage est insignifiant pour l'entreprise EDF. Un coût de sortie peut donc être attribué à chaque acteur qui adhère à une régulation, à une combinaison de cité. Ainsi dans le cadre de l'utilisation d'espaces collectifs tels que le réseau routier, l'Etat a prévu des coûts de sortie plus ou moins importants en fonction des règles enfreintes : allumage des feux de croisement le jour, port de ceinture, alcoolisme au volant, etc. Et des contre-pouvoirs peuvent s'organiser pour en réduire l'applicabilité : appel de phares pour prévenir d'un contrôle.

Les théories du pouvoir sont reprises par J.C. Turner (2005)¹⁹. Il compare (ibid., p. 9) son approche en terme de three-process theory par rapport à la théorie standard du pouvoir. La succession logique des étapes entre ces deux approches et celle que nous pourrions proposer est la suivante :

¹⁹ J.C. Turner : « Explaining the nature of power : a three-process theory », *European Journal of social psychology*, n°35.

Tableau 2 : Une théorie composite du pouvoir. Elaboré à partir de J.C. Turner (2005, p. 9).

<p>The standard theory</p> <p>Séquence : 1-2-3-4</p>	<p>The three-process theory</p> <p>Séquence : 4-5-6-7-8</p>	<p>Théorie composite du pouvoir</p> <p>1-2-5-4-6/3/7-8-1 ou 1-2-4-6/3/7-8-1 (action pré-réflexive ou absence de critique.)</p>
<p>N° 1 : Control of resources</p> <p>Control of positives and negatives outcomes, rewards, costs, information.</p>	<p>N°4 : Psychological group formation</p> <p>Emergence of shared social identity</p>	<p>N° 1</p> <p>Control of positives and negatives outcomes, rewards, costs, information, capabilities (A. Sen), capital social</p>
<p>N° 2 : Power</p> <p>The capacity to influence</p>	<p>N°5 : Influence</p> <p>Collective reality testing</p>	<p>N° 2</p> <p>Pouvoir potentiel (anticipation des coûts d'exit)</p>
<p>N°3 : Influence</p> <p>Power in action</p>	<p>N°6 : Persuasion, Authority, Coercion</p>	<p>N° 5</p> <p>Confrontation des combinaisons de cités validables dans un espace-temps.</p> <p>Ou bien directement niveau 4 : action pré-réflexive et/ou absence de critique.</p>
<p>N° 4 : Psychological group formation</p> <p>Cohesive interpersonal relations, consensual social structure</p>	<p>N° 7 : Power</p> <p>Exerting one's will through others</p>	<p>N° 4 : Psychological group formation</p>
	<p>N° 8 : Control of resources</p> <p>Gaining and controlling resource through others</p>	<p>N° 6/3/7</p> <p>validation, (re) production, d'un régime de régulation, d'une intensité de pouvoir exercée.</p>
		<p>N° 8</p> <p>puis retour sur N° 1</p>

Ne peut-on pas envisager une recombinaison de ces deux approches ? Une vision du pouvoir associée aux coûts d'entrée/sortie dans une combinaison de cités permet la séquence suivante :

1 (control of resources, capital, capabilities) – 2 (pouvoir potentiel : anticipation des coûts d'exit) – 5 (confrontation des combinaisons de cités validables dans un espace-temps) – 4 (psychological group formation) – « 6, 3 et 7 » (pouvoir exercé : validation, émergence ou reproduction, d'un régime de régulation) – 8 (control of resources) – 1 (cf. supra).

Lorsque l'on passe directement de la 2 à la 4, l'action est pré-reflective (conscience pratique d'A. Giddens, 1987), sinon l'action est réflexive.

Nous reprendrons les intensités du pouvoir repérées par Turner (2005) et F. Perroux (1973) (cf. infra). En tant que DCC, une cité doit admettre un coût de sortie dont l'interprétation par l'individu dépend de sa courbe de finalités construite complexe et située (CCS). La plus ou moins grande intensité du pouvoir/contre-pouvoir sera donc un élément qui permettra, par sa typologie, de créer une typologie des modes potentiels d'exercice du pouvoir, donc des modes de prise de décisions au sein des mondes. Cette typologie correspond à une catégorisation des mondes, au sein de chaque univers, en fonction de quatre types de régimes de régulation dans chaque univers.

II-C Essai de typologie des régimes de régulations

Un des fondements de l'étude scientifique consiste à repérer, au sein de son champ d'application, des catégories, des objets d'étude, des formes organisationnelles. Ces catégories doivent permettre d'identifier des entités ayant des modes de fonctionnement similaires. Ce mode de fonctionnement repose largement sur les processus de prise de décision liés eux-mêmes au pouvoir exercé dans l'entité. Ces entités, unités actives (F. Perroux, 1975), sont des entités qui disposent d'une certaine causalité interne, elles ne varient pas uniquement au gré de leurs environnements, elles produisent une part de leur causalité, structurant en partie leurs environnements. Cette endo-causalité, produite par la régulation, signifie qu'elles produisent des décisions et des règles dont certaines organisent le processus de décision et expriment un type d'exercice du pouvoir. Une façon de repérer ces entités consiste donc à repérer leur processus de décision et, notamment, à étudier les règles qui organisent ces processus de décision²⁰. A partir de là, il est possible de dresser une typologie de ces unités actives en fonction de leur processus de décision et la composante essentielle de ce processus renvoi aux jeux de pouvoir/contre-pouvoir (M. Crozier, E. Friedberg, 1977). Selon F. Perroux : « *le pouvoir, (...), apparaît, (...), comme intime à l'activité économique : il en est un ingrédient inéliminable ; il forme une composante essentielle de sa constitution* » (F. Perroux, 1973, p. 35).

La question est de savoir comment **s'exerce le pouvoir** (capacité à fixer les prix, les conditions économiques et la forme du contrôle au sein de l'unité active) et quels sont les contre-pouvoirs au sein de l'unité active (capacité à agir sur les conditions économiques, sur la prise de décision, sur les formes du contrôle et, finalement, à sortir de cette unité sans remettre en cause sa survie). Les relations au sein de l'unité active véhiculent des intensités du pouvoir différentes (et un pouvoir potentiel différent) et à chaque degré d'intensité nous pouvons associer un type d'exercice du pouvoir et des formes organisationnelles associées.

²⁰ Cf. les travaux en économie des organisations, C. Ménard (1990), Y-F. Livian (2001) .

1 – le rapport de subordination (F. Perroux, 1973) ou de « *coercion* » (J.C. Turner, 2005, p. 7) où le pouvoir provient de l'appartenance de l'entité par une autre. Cela conduit au concept d'entreprise et de groupe d'entreprises²¹, publique ou privée. Ce pouvoir confère au détenteur le droit de vie et de mort sur les acteurs participants, individus ou collectifs : je peux dissoudre mon entreprise entraînant la mort de cette entité collective ou dissoudre une filiale. Au minimum, il impose un mode de fonctionnement spécifique à son organisation. L'esclavagisme pourrait être situé ici également. L'individu dans sa capacité au suicide pourrait également y trouver sa place ainsi que l'Etat (capacité à dissoudre des entités, à disposer de la violence légitime, à tuer des individus : peine de la mort, dictature).

2 – le pouvoir d'imposition (F. Perroux, 1973) ou d'authority (J.C. Turner, op. cit.) qui provient de la difficulté des acteurs dominés à sortir de l'organisation car sinon ils remettent fortement en cause leur survie. Ceci correspond au concept de quasi-intégration²². Les coopératives agricoles en sont un exemple, le rapport salarial dans certaines entreprises ou le degré de capture des consommateurs dans certains secteurs.

3 – le pouvoir d'organisation (J-L Pernin, 1993a) qui provient de la capacité à représenter l'intérêt collectif au sein de l'organisation ; les contre-pouvoirs sont importants car les acteurs dominés peuvent sortir de l'organisation sans mettre en danger leur survie. C'est le concept de réseau qui correspond à ce niveau d'intensité du pouvoir. Les relations au sein d'un réseau sont de nature coopérative même si, au sein d'un réseau, des relations de conflits/concurrence, peuvent exister entre certains de ses membres. Ce concept de réseau peut se décliner en fonction de ses finalités (obtention d'un pouvoir/contre-pouvoir plus important, lobbying, développement d'un standard technique, exploitation d'externalités, d'économies d'apprentissage) et de la variété des membres qu'il contient. Un réseau peut constituer un regroupement d'une seule catégorie d'acteurs dans une activité déterminée ou des acteurs ayant des activités complémentaires. Le concept de réseau technico-économique correspond à ce dernier cas de figure avec comme finalité le développement d'un standard technique (J-L. Pernin, 1994, 1995).

4 – le pouvoir d'influence (F. Perroux, 1973) ou de persuasion (J.C. Turner, op. cit.) : chaque acteur peut sortir de l'organisation sans remettre en cause sa survie et le coût de cette sortie est très faible. Ceci correspond au concept de marché défini comme une organisation plus ou moins éphémère, répétitive, (dont la stabilité est faible) constituée de plusieurs acteurs et dont les décisions prises portent principalement sur le prix et les conditions de l'échange.

Si les intensités dans les sources du pouvoir conduisent à des structures potentielles d'exercice du pouvoir différentes au sein de l'entité cela ne veut pas pour autant dire que le pouvoir y est exercé au même niveau d'intensité. Chaque type d'intensité renvoie à un type potentiel mais pas forcément exercé. Par ailleurs, chaque concept associé renvoie au pouvoir existant dans la forme repérée, sachant que ce pouvoir peut être plus ou moins intense en fonction du contexte (état du marché du travail par exemple). Chaque univers restreint admet quatre régimes de régulation selon les niveaux d'espace-temps observés : macro, macro-méso, méso-micro, micro et micro-micro. Ces divers niveaux seront plus particulièrement développés dans l'univers économique.

²¹ Cf. les travaux de F. Morin (1984)

²² Houssieux J. : « Le concept de quasi-intégration et le rôle des sous-traitants dans l'industrie », *Revue Economique*, N°2, 1957.

Tableau 3 : Intensité du pouvoir et typologie des régimes de régulations

Intensité du pouvoir exercé	influence	organisation	imposition	subordination
Coût de sortie de l'acteur individuel ou collectif dominé	faible	moyen	fort	total
Univers politique				
Niveau macroscopique	Démocratie participative (Agora)	Démocratie (dont le modèle de la démocratie économique : combinaison dominante : démocratie-économie)	Autocratie	Dictature
Méso	Réseaux d'individus	Partis politiques	Clans	Parti unique
Micro	Participant	Adhérent	Subordonné	Soumis
Univers économique				
Macro : rapport productif, salarial	Marché	Capitalisme de réseau ou d'OSE ²³ (cité par projet)	Capitalisme industriel-marchand (cités industrielles, marchandes)	Esclavage
rapport d'échange (consommation).	Marché	Oligopsone, Oligopole	Monopsone, Monopole	Esclavage.
rapport patrimonial	Marché	Capitalisme familial et associatif	Capitalisme financier	Capitalisme public
Macro-Méso (formes de MSP/OSE)	Marché (OSE marché ²³)	OSE réseau (MSP ²⁵ en réseau)	Quasi-monopôle	Tutelle publique

²³ Un OSE est un régime de l'action collective qui se distingue des régimes de régulation (R. Boyer, 1986) que par son niveau d'analyse : le niveau méso-économique (F. Aggeri, A. Hatchuel, 2003, p. 123). Le concept d'OSE est défini « comme une forme d'action collective qui ne se réduit pas ni à des marchés, ni à des organisations, ni à des réseaux, mais qui articule des marchés, des organisations et des réseaux dont elle conditionne la possibilité même d'existence » (ibid, p. 122). Ceci correspond au concept de Méso-Système Productif de J. De Bandt (1988). Cependant, un OSE résulte « d'une action collective volontaire qui se déploie

Méso-micro (formes inter- organisationnelles)	Marché	Réseau d'entreprises, (AB : Nature et Progès)	Quasi- intégration, (AB : Lemaire) Groupes d'entreprises, Services publics	Groupes d'entreprises privées et publiques
Micro : formes organisationnelles collectives	Marché	Entreprise en réseau (cité par projet)	Entreprise (cités industrielle et marchande)	Esclavage
Micro-micro (relations inter-personnelles)	Spontané	Raisonné	Captif	Esclave
Univers Familial	Agora familiale	Parentalisme (cité domestique)	Despotisme	Maltraitance
Univers social				
Macro	Bruit social	Action et Revendication sociale (syndicats, ONG)	Révolution sociale	Dictature sociale
Micro	Relationnel, voisinage	Associatif (cité opinion)	Secte sociale	Meurtre
Univers culturel et sportif	Loisir culturel et sportif (cité inspiré)	Associations (cité opinion)	Despotisme culturel et sportif	Dictature culturelle et/ou sportive

dans des dispositifs doté d'une certaine permanence (interprofession, réseaux organisés, comités, commissions) et qui s'accompagne de la production d'une trace écrite (documents, cahiers des charges, règlements). (ibid., p. 121). Ainsi un OSE, en tant qu'action collective volontaire, semble renvoyer au régime de régulation associé à un pouvoir d'organisation (si par volontaire on désigne la capacité à sortir d'un type de situation sans remettre en cause sa survie), à un MSP en réseau (cf. infra, partie II-3). Il n'est pas alors étonnant que les auteurs aient du mal à prendre en compte le régime quasi-intégration dont la forme fut toujours très présente dans l'AB en France (J-L Pernin, 1994, B. Sylvander, 1997, S. Piriou, 2002). Les trois types d'OSE sont : L'ordre concurrentiel à prescripteur multiple, correspondant au marché (OSE marché), l'ordre néocorporatif, et l'ordre coopératif étendu (OSE réseau, MSP en réseau). Un OSE est un monde avec sa régulation dans le champ macro-méso-économique, comme le concept de méso-système productif de J. De Bandt (1988). Cf. infra section II-3.

²⁴ Ordres sociaux-économiques (F. Aggeri, A. Hatchuel, 2003), cf. supra.

²⁵ Méso-Système Productif, J. De Bandt, 1988. cf. Pernin J-L. (1994, 1995).

Univers psychophysiologique	Emergence, spontané (cité inspirée)	Raisonné	Névrose pathologique	Suicide
Univers écosystémique (matière et anti-matière animée ou inanimée)	Co-évolution	Développement durable (dont le capitalisme durable : combinaison : dév. durable-économie)	Subordination	Colonisation (ville, ..)
Univers philosophique religieux	Agora des idées (dont celles sur le monde des âmes).	Associations	Sectes	Sectes demandant le sacrifice final, dictature religieuse.

Ce tableau est bien sûr un appel au débat, à la controverse ne serait-ce que sur la définition de chaque régime de régulation.

Sans développer outre mesure, notons toutefois que l'on peut trouver des organisations-marché dans des réseaux, des réseaux dans des formes en quasi-intégration (réseaux de coopération entre des sous-traitants, par exemple), et des formes en quasi-intégration au sein d'entreprises ou groupes d'entreprises (dans le cadre du rapport salarial par exemple). Par ailleurs, la stabilité d'une forme organisationnelle dépend de sa cohérence avec sa source de pouvoir : une entreprise peut s'organiser dans un mode de fonctionnement despotique ou participatif, par contre un réseau fonctionnant sous forme de pouvoir d'imposition n'est pas cohérent avec l'intensité potentielle de sa source du pouvoir et peut donc se voir remit en cause par ses participants. Ce fut le cas de la forme en quasi-intégration mise en place par Lemaire dans l'AB en France (J-L. Pernin, 1994).

Une discussion sur les différents concepts utilisés dans ce tableau paraît évidemment nécessaire. Il ne semble toutefois pas possible, par manque de place, d'entreprendre ce débat dans le cadre de cet article. Nous verrons ultérieurement les concepts de la macro comme de la méso-économie lorsque nous retraiterons notre champ empirique à la lumière du cadre théorique proposé.

Ce tableau génère une infinité de combinaisons de cité, de régulations possibles. Si l'on choisit 1 régime parmi 4 dans les 8 univers possibles, cela donne 3,39 milliards²⁶ de combinaisons possibles à chaque instant et une infinité si l'on intègre les sous-univers et sous-sous univers. Nous agissons dans un univers d'improbabilité et sommes nous même un univers restreint de probabilité. Nous évoluons dans des univers plus ou moins restreints : la possibilité que quelqu'un croit encore que la Terre est plate s'est plus que réduite depuis quelques centaines d'années et je peux facilement anticiper que demain ma perception sera que la Terre est plutôt ronde. Mon coût de sortie de cette représentation est fort. L'intérêt de

²⁶ \sum de $i = 1$ à 8 , des $A 8/i \times 4^i$.

cette présentation est de fonder la nécessaire pluridisciplinarité selon les mondes étudiés, et de voir par exemple comment se met en place un capitalisme durable associant dans sa régulation :

- soit une combinaison développement durable - réseaux d'entreprises ou OSE (mouvance réseau type Nature et Progrès dans l'agriculture biologique (AB))

- soit une combinaison développement durable - quasi-intégration (mouvance quasi-intégration dans l'AB)

Un tel capitalisme retrouve les thèmes chers à René Passet d'une économie plus en phase avec le vivant (R. Passet, 1979).

Chacune de ces combinaisons de cités admet une cité dominante (ce qui rejoint les logiques dominantes de Prahalad et Bettis, 1986). Dans le monde de l'agriculture biologique, l'univers des idées admet d'un côté la biodynamie (R. Steiner, 1974) et de l'autre l'organobiologie. Chaque schéma de pensée est joint à un univers économique et se développe soit dans des réseaux, soit dans des formes en quasi-intégration. L'univers économique répond cependant à une logique propre (les RCA). A un niveau supérieur, nous retrouvons un MSP tel que défini par De Bandt en 1988 et qui peut correspondre à un OSE en réseau. L'OSE est en effet défini par des relations de coopération, donc dans le cas où les coûts de sortie de la régulation seraient faibles, au niveau macro-méso-économique. C'est un type de régime de régulation dans un espace-temps de l'action économique qui met en œuvre, dans le monde de l'agriculture biologique, des connaissances scientifiques, des idées philosophiques-religieuses (dont l'anthroposophie de Steiner), avec leurs non humains. Ces connaissances représentent l'univers des idées, des schémas de pensées, l'univers philosophique. Ceci rejoint le programme de recherche de l'AC-CNRS de Rennes concernant la construction et la diffusion des savoirs dans l'AB.

Font partie de l'organisation l'ensemble des centres de décisions qui adhèrent, et donc qui sont soumis, aux conventions propres à l'organisation (J-D Reynaud, 1989, J-L Pernin, 1993b), à sa régulation, sa combinaison de cités, dont celles de l'univers philosophique. Un univers n'est activé que dans la mesure où il est incarné dans des individus et les collectifs qu'ils créent.

Il faut cependant aller plus loin dans l'analyse et étudier, autant que possible, la progression pas à pas d'une régulation et de sa forme organisationnelle. Le courant fondé par Lucien Febvre (1878-1956) et Marc Bloch (1886-1944) qui considère l'Histoire comme un carrefour des sciences sociales (sociologie, économie, démographie, et plus tard, anthropologie et même psychologie) se développe depuis les années 30. Les travaux de Max Weber (1864-1920) et d'E.J. Hobsbawm s'inscrivent dans cette perspective. Paul Veyne s'inscrit également dans cette ligne en plaçant pour une histoire conceptualisante, qui opère à l'exemple de la sociologie de Max Weber, pour produire des théories explicatives du passé. L'histoire et plus globalement la Science Humaine, lorsqu'elle intègre des dimensions plurielles doit pouvoir expliquer les dynamiques des modèles de société et plus largement des divers types d'organisations, donc de leurs fonctionnements et de leurs facteurs évolutifs. La construction de modèles explicatifs multidisciplinaires doit permettre de saisir les fonctionnements et les dynamiques des systèmes étudiés. Les Sciences humaines n'en font-elles pas qu'une, fonctionnant telle une organisation complexe à la croisée du tout et de ses diverses parties : de la science économique à la psychologie cognitive en passant par la sociologie, le droit, l'ethnologie, l'anthropologie, l'histoire, la psychologie cognitive, rassemblées dans une étude

des êtres humains et des collectifs qu'ils constituent. Et le changement n'est-il pas le révélateur des variables qui, dans un contexte donné, jouent dans l'orientation d'un système ? Chaque discipline n'a-t-elle pas sa place dans ce débat, en produisant des apports sur l'évolution des mondes observés en fonction des contraintes et des logiques qui lui sont propres et en articulation avec d'autres disciplines ?

Les théories de la régulation et de l'économie des conventions ne pourraient-elle pas expliquer, au niveau macro-économique, le fonctionnement des sociétés romaines, de la Grèce ancienne, des citoyens révolutionnaires français, des papous de Nouvelle-guinée en 1850²⁷, des matabélés vers 1800 et des sociétés actuelles et de leurs facteurs évolutifs ? Ceci dans le cadre méthodologique des systèmes complexes, agrémentée des apports des autres disciplines, dont les sciences cognitives à l'occasion. Un tel programme de recherche pourrait enrichir les travaux de Max Weber, des historiens tels que E.J. Hobsbawm ou P. Veyne et relativiser les fonctionnements actuels de notre système collectif. Pour cela il est nécessaire de rendre compte des lois et mécanismes qui, dans chaque univers, président à leurs dynamiques, à leur cycle de vie dans leur espace-temps privilégié : comment et pourquoi les deux formes de combinaisons, de régimes, que l'on peut identifier au sein du monde de l'AB en France et en Allemagne évoluent de telle ou telle façon ?

Les logiques psychosociologiques renvoient aux théories de l'identité avec leurs dynamiques propres qui, lorsqu'elles sont perçues dans leur co-construction avec des logiques économiques (notamment l'exploitation de RCA) dotées, elles aussi, de leur propre dynamique, permettent d'analyser la dynamique socio-économique d'un monde tel que celui de l'AB (J-L. Pernin, 1998b). Il nous faut donc faire un détour par la modélisation de l'identité des mondes.

II-D L'identité et la dynamique des mondes

L'approche identitaire des organisations est d'ores et déjà un courant théorique bien structuré en Sciences de Gestion. Un colloque tenu en mai 2002²⁸ fait un bilan de ces recherches. Il traite à la fois des niveaux d'analyse, de la conceptualisation, de la méthodologie, de la définition de l'identité organisationnelle et de sa mesure. Il appelle à la constitution d'un cadre d'analyse qui permette l'unification de ses recherches. La constitution d'un tel cadre est le cœur de l'ouvrage publié en 2002 par B. Moingeon et G. Soenen. L'approche identitaire reste, pour l'instant, focalisée sur les organisations, et notamment sur l'entreprise. Nous voulons explorer son application aux concepts de la méso-économie. Rappelons que cette approche correspond à la théorie de l'identité sociale qui a fait l'objet de l'étude de sa compatibilité avec l'économie des conventions (F. Bessy et al., 2003) et avec les théories du pouvoir (J.C. Turner, 2005 ; O. Favereau, 2003).

L'identité d'une organisation est définie par S. Albert et D.A. Whetten (1985) « *as what is central, distinctive and enduring about an organization* ». Dans l'ensemble, tous les auteurs traitant de l'identité organisationnelle reprennent cette définition, avec divers aménagements (B. Moingeon, G. Soenen, 2002). Il s'agit donc de traiter de ce qui différencie une organisation d'une autre. En quoi est-elle unique ? Quelles sont les structures cognitives, cités, partagées durablement entre ses membres, les représentations que les membres de l'organisation ont de

²⁷ L'étude du partage des meilleurs morceaux du dernier missionnaire cuit à point pourrait donner un aperçu sur la structure du pouvoir dans cette société et sur ses règles de fonctionnement !!

²⁸ Davide Ravasi, Johan van Rekom : "Key Issues in Organizational Identity and Identification Theory" *Corporate Reputation Review*, vol 6, n°2, 2003, pp. 118-132.

cette dernière ? Quelles sont les caractéristiques centrales et durables d'une organisation ? Les traits caractéristiques retenus dans l'approche identitaire des organisations sont les finalités, les croyances, les origines, les événements clés, les référents psychosociaux (affiliation, références sociales) (B. Moingeon, G. Soenen, 2002, p. 25). La liste est potentiellement longue des traits qui permettent de saisir l'identité d'une organisation. En cohérence avec notre approche précédente, nous dirons qu'il s'agit de l'ensemble des combinaisons de cités qui s'y rencontre chez les acteurs qui y participent, acteurs qui créent leur propre interprétation de ce monde et de sa régulation.

La théorie des conventions s'articule à ce niveau puisque la réduction de l'incertitude porte sur la plus ou moins grande cohésion des acteurs du système en ce qui concerne leurs combinaisons de cités, donc les représentations du système par ces acteurs, les visions plus ou moins partagées de ses finalités et modes de fonctionnement, donc, in fine, de sa gouvernance. Cela renvoie au pilotage du système et aux modes de régulation économique du système, mais aussi à l'ensemble des facettes identitaires répertoriées dans une organisation (B. Moingeon, G. Soenen, 2002). Il faut noter que cette identité admet des aspects plus ou moins explicites, plus ou moins conscients de la part des membres de l'organisation. Une part de l'analyse identitaire renvoie donc à des interprétations et inférences de la part de l'observateur, interprétations et inférences qui doivent bien sûr être étayées par un faisceau d'éléments vérifiables au niveau empirique. Les traits identitaires retenus doivent permettre de dresser un portrait de l'organisation avec sa régulation et ses sous régulations dans ses sous mondes. L'analyse en terme de hiérarchies de finalités construites complexes et situées, autrement dit de représentations émergentes dans l'individu ou dans un collectif d'individu, permet de retrouver pleinement la modélisation de l'identité d'une organisation établie par B. Moingeon et G. Soenen. Ne traitant pas des catégories identitaires mais de la modélisation de l'identité d'une organisation, B. Moingeon et G. Soenen distinguent cinq facettes de l'identité au sein d'une organisation :

1 – l'identité professée, qui renvoie à ce qu'un groupe ou une organisation professe d'elle-même, éléments que les membres de l'organisation utilisent pour définir leur identité collective. Il s'agit donc des finalités affichées par le système de pilotage de l'organisation, par les acteurs dominants. Ex. : discours des dirigeants d'un monde

2 - l'identité projetée qui correspond aux modalités (communications, comportements, symboles) qu'une organisation utilise pour se présenter auprès de ses environnements. Cette facette est associée à la première et concerne davantage les modalités de l'action collective vis à vis des environnements internes et externes.

3 - l'identité expérimentée renvoie à la représentation collective des membres de l'organisation concernant l'identité de cette dernière. Ici peuvent être perçues, dans le monde de l'agriculture biologique (AB) par exemple, les finalités attribuées par les agrobiologistes et les consommateurs de produits bios aux organisations de l'AB et à l'AB dans son ensemble. Les sous-parties de l'organisation (agriculteurs, consommateurs, transformateurs, etc.) peuvent être définies en fonction de leurs représentations (finalités) du système et en fonction de la nature de la tâche réalisée dans le système (consommation, production, etc.).

4 - l'identité manifestée renvoie à un ensemble d'éléments plus ou moins associés qui ont caractérisé une organisation sur une période de temps. Elle peut être conçue comme l'identité historique de l'organisation. Elle renvoie aux diverses périodes des autres types d'identité. Elle intègre les expériences collectives marquantes qui ont pu modifier, lors du couplage structurel de l'organisation avec ses environnements, les représentations au sein du collectif.

5 - l'identité attribuée renvoie aux finalités conférées à l'organisation par ses divers environnements. Elle diffère de l'identité expérimentée qui, elle, est auto-attribuée par les membres de l'organisation. Il pourrait s'agir, ici, de l'identité attribuée à l'AB par les non-consommateurs de produits bios.

Pour chaque relation de friction, déconnexion, entre 2 facettes dans l'identité d'un système, nous pouvons retrouver des éléments d'interprétation produits à l'aide de la théorie de la régulation. Il s'agit à chaque fois de l'apparition de dissonance dans une régulation. La déconnexion peut provenir de l'identité exprimée, au niveau des salariés et/ou des consommateurs vis à vis de l'identité professée et projetée par une équipe dirigeante par exemple. Sachant qu'il y a six facettes dans l'identité d'une organisation, il y a donc 1237^{29} déconnexions théoriques possibles qui renvoient à la création de situations d'incertitude. Le degré d'incertitude identitaire peut donc correspondre au nombre de déconnexions en cours dans l'organisation par rapport au nombre théorique de déconnexions des facettes de son identité. Il peut servir à la mesure de son degré de complexité, sachant qu'une organisation n'a que peu de chance de vivre un jour toutes ces déconnexions à l'œuvre au même moment. Dans l'AB nous repérons deux foyers d'incertitude liés à l'entrée de nouveaux acteurs dans le système : des consommateurs, des producteurs, des transformateurs (coopératives) et des distributeurs. Etant, pour une partie d'entre eux, déconnectés de l'identité manifestée dans l'AB, ils génèrent 9 déconnexions identitaires mais sont en cohérence les uns vis à vis des autres autour d'une représentation similaire de l'AB en terme de finalités économiques et/ou psychophysiologiques. Les nouveaux consommateurs sont ceux qui consomment majoritairement chez les grands distributeurs et qui conçoivent l'AB que du point de vue sécurité alimentaire.

Pour un monde tel que l'AB, le nombre maximum de facettes identitaires est de 5 facettes auxquelles il faut rajouter la diversité des types d'acteurs dans la facette expérimentée (producteurs, consommateurs, investisseurs, transformateurs, distributeurs, certificateurs, représentants de l'Etat, au minimum) soit 12 facettes qui peuvent être déconnectées en même temps. Ces déconnexions s'articulent heureusement autour de représentations globales dont le nombre est réduit. L'identité d'une organisation est donc toujours en mouvement dans des espaces-temps spécifiques.

Est-il possible de rendre compte de toutes les déconnexions théorique issues de la modélisation identitaire d'une organisation à l'aide des combinaisons de cités ? Comment traiter de la déconnexion entre l'identité professée et projetée par un dirigeant d'entreprise ? Le nombre de possibles dans la déconnexion des facettes de l'identité dépend de chaque monde. Pour le monde AB on pourrait en décompter 12 soit 1 milliard³⁰ de configurations potentiellement productrices d'incertitude. A chaque organisation peut être associé un nombre de combinaisons maximal possibles et son degré d'incertitude identitaire actuel, en bref sa tension ou son désordre identitaire. Encore faut-il pouvoir abaisser cette tension, donc en expliquer l'origine. C'est là que sont interpellés les ensembles de finalités CCS qui expliquent potentiellement l'identité d'un monde. Reprenons, à ce niveau, le débat avec les économistes de la grandeur.

Toute situation, pour ces auteurs, est la résultante de logiques d'actions multiples : les cités marchande, industrielle, civique, d'opinion, domestique ou inspirée. Le descriptif de ces

²⁹ \sum de $i = 1$ à 6, des $A \ 6/i \times 1^i$.

³⁰ \sum de $i = 1$ à 12, des $A \ 12/i \times 1^i$.

cités est le suivant : une organisation élabore un compromis de ces cités et peut être caractérisée par le monde qu'elle crée à partir de ce compromis. Chaque organisation peut être caractérisée par le compromis qu'elle réalise entre ces divers types d'idéaux, ces derniers portant des valeurs intégrées dans le principe supérieur commun (PSC). Les cités, et donc les mondes, sont constituées avant tout par un principe supérieur commun qui fonde la légitimité de l'action. Mais qui décide de l'action ? Quelles sont les modalités d'exercice du pouvoir au sein du processus de prise de décision dans le monde étudié ? L'introduction de la variable pouvoir permet de catégoriser des modèles de fonctionnement du processus de prise de décision, chaque modèle correspondant à un concept ayant des contraintes particulières au niveau de l'intensité de la relation pouvoir/contre-pouvoirs dans son organisation.

L'étude de la justification de l'action est intéressante, elle renvoie aux finalités qui émergent dans les discours produits par le système de pilotage du monde. Elle renvoie à la dimension identitaire de ce monde et à sa gouvernance, mais elle reste insuffisante.

La régulation est une modalité pour gérer les incertitudes liées à la gouvernance du système, aux représentations qu'en ont les divers participants. Elle apporte la réduction de ces sources d'incertitude en créant des cités ayant traits aux signes d'appartenance. Ces cités peuvent correspondre à l'identité professée et projetée par le système de pilotage de monde, mais les autres facettes de l'identité d'une organisation n'y figurent pas. Qu'en est-il, par exemple, des tabous, dispositifs cognitifs collectifs dont la sanction réside dans l'exclusion sociale et qui peut répondre à une source d'incertitude qui s'est brutalement imposée à l'organisation : benzène dans des bouteilles de Perrier, accident du Concorde pour Air France, accusation de faire mourir les enfants africains chez Nestlé, etc.. La dimension identitaire ne peut en rester au seul niveau de l'analyse du système de pilotage. Dans l'analyse des conventions par l'approche systémique, les finalités sont rattachées à un des trois éléments constitutifs de l'énoncé d'une convention (P-Y. Gomez, 1997) : cet élément reprend les économies de la grandeur puisqu'il est dénommé PSC. Cependant le PSC du courant conventionnel systémique affirme une variété illimitée de ces principes. Chez les économistes de la grandeur des mondes, le nombre catégorisé de cités étant de six, le nombre de mondes possibles est limité. De là la conception du concept de convention (que nous associons à celui de régulation) dont le PSC correspond au compromis composé des divers PSC des cités chez les sociologues... Dans l'approche systémique, le PSC est la justification ultime (les finalités de la convention) à laquelle chaque membre de l'organisation doit souscrire. Le PSC des sociologues provient des discours justificateurs lors des crises dans l'organisation. Concerne-t-il que le système de pilotage ou bien prend-il en compte également les autres parties de l'organisation ? La méthode semble ne renvoyer qu'au système de pilotage et ceci est cohérent puisque ces cités furent identifiées à l'aide de « *guides de l'action pour les dirigeants* ».

L'analyse en terme d'identité fourni à la fois un cadre conceptuel de l'étude des organisations et permet l'étude des dynamiques identitaires. La régulation d'un monde est structurée par les événements qui ont marqué son développement. Elle se révèle à la fois à partir : i) de l'analyse des conflits au sein de l'organisation (L. Boltanski, L. Thévenot, 1991) et des discours liés, ce qui permet d'identifier les justifications des décisions prises, les finalités qui y sont rattachées, et les modalités (mécanismes, dispositifs) qui supportent les coordinations inter-individuelles : standards techniques, procédures de contrôle, modes de participation des acteurs aux prises de décisions collectives, organisation des flux entrants et sortants (convention frontalière, J-L. Pernin., 1994), ii) de l'histoire de son couplage structurel (notamment la prise en compte des événements qui ont marqué la mémoire collective de l'organisation) et, iii) de l'éventuelle étude du leadership.

La dimension identitaire intégrant l'implicite et le non conscient individuel ou collectif, le leadership peut être interpellé et la mémoire collective interrogée. La combinaison de cités qui intervient pour réguler cette source d'incertitude peut être non consciente, implicite, routinière ou consciente, explicite et novatrice. La matrice de cohérence d'une régulation (d'une convention) qui conditionne la dissonance de cette régulation, doit être enrichie des aspects implicites et non conscients des cités et rendre compte de logiques identitaires plus variées que les 6 cités repérées par les économistes de la grandeur. Elle doit surtout y intégrer les relations de pouvoir qui structurent la dynamique du monde, relations qui sont localement ajustée (J-D. Reynaud, E. Friedberg, op.cit.) mais qui peuvent également basculer d'un type d'acteur du monde vers un autre type d'acteur suite, par exemple, à l'exploitation de rendements croissants d'adoption (J-L. Pernin, 1994, 1998b) et créant ainsi les conditions d'un renversement potentiel de régime de régulation. L'association des cités aux univers restreints de l'action chez l'individu permet de dépasser cette limite, les régimes de régulation dans chaque univers pouvant être multiples.

Le développement de cette approche s'est fait en combinant 4 types d'intensité du pouvoir exercé au sein d'univers restreints ; univers déclinés en fonction de leur échelle d'observation. Nous avons supposé que l'individu est un créateur de modèles et que le chercheur co-construit ses modèles en lien avec la science profane, sans s'interdire la création de ses propres non humains, ses propres outils. C'est ce que nous avons tenté de fabriquer : une paire de lunettes. Nous sommes partis d'une modélisation constructiviste de l'individu pour remonter sur l'émergence du collectif afin de déboucher sur un découpage des situations d'espace-temps en univers finalisés. Nous avons utilisé les approches socio-économiques des économies de la grandeur (L. Boltanski et L. Thévenot, 1991) que nous avons intégré tout en les réinterprétant au niveau des univers de l'action des individus agissants dans des champs de force, des espace-temps structurés. Comme le disent F. Eymard-Duvernay et al. (2003, p. 11) : « *Un programme déjà attentif au pluralisme des modes de coordination les plus légitimes, doit embrasser un second pluralisme tenant à l'inégale portée de régimes d'action coordonnée, du plus public au plus proche* ». Nous avons vu que l'utilité devient un concept constructiviste passant d'une utilité positiviste à une utilité construite complexe et située. La variable pouvoir fut un ingrédient indispensable dans l'articulation théorique proposée. Cette approche a débouché sur la légitimation du modèle identitaire proposé par B. Moingeon et G. Soenen (2002), modèle qui s'est retrouvé dans sa totalité à l'issue de cette présentation théorique.

Bibliographie

- Agence Française pour la Sécurité Sanitaire de l'Alimentation (AFSSA), 2003, *Evaluation des risques et des bénéfices sanitaires et nutritionnels des aliments issus de l'agriculture biologique*. Rapport de l'AFSSA.
- Aggeri F., Hatchuel A., 2003, « Ordres socio-économiques et polarisation de la recherche agronomique : pour une critique des rapports science/société », *Sociologie du Travail*, n°45.
- Albert S. and Whetten D.A., 1985, « Organizational Identity », in L.L. Cummings and B.M. Staw (ed) : *Research in organizational behavior, volume 7*, Greenwich, CT : JAI Press.
- Alexander R., 1979, *Darwinism and human affairs*, Seattle, WA : University of Washington Press.
- Alexander R., 1987, *The Biology of Moral System*, Aldine De Gruyter, New York.
- Arthur B., 1988, « Self Reinforcing Mecanismes in Economics », in P.W. Anderson, K.J. Arrow et D. Pines (Ed.) : *The Economy as an evolving complex system*. Addison-Wesley P. C.
- Ashby W.R., 1958, "Requisite variety and its implication for the control of complex systems", *Cybernetica*, vol. 1, n° 2, Namur.
- Bagozzi R.P., 1992, "The self-regulation of attitudes, intentions and behaviors." *Social Psychology Quaterly*, n° 55.
- Baudry B., Cautela N., 2003, « Pluralité des logiques d'actions au sein des réseaux de soins : le cas d'un réseau de cancerologie », colloque "*Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique*", Paris, La Défense, 11-12-13 décembre 2003
- Bellon S., Gautronneau Y., Riba G., Savini I., Sylvander B., 2000, *L'agriculture biologique et l'INRA. Vers un programme de recherche*. INRA.
- Bessy F., C. Chaserant, O. Favereau, O. Thevenon, 2003, « L'identité sociale de l'homo conventionalis », colloque "*Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique*", Paris, La Défense, 11-12-13 décembre 2003
- Bevort A., 2003, « A propos des théories du capital social : du lien social à l'institution politique », *Sociologie du Travail*, n° 45.
- Boltanski L., Thévenot L., 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris, Gallimard.
- Boltanski L., Chiapello E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard.
- Bourdieu P., 1997, *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil
- Bourdieu P., Wacquant L.J.D., 1992, *Réponses. Pour une anthropologie réflexive*, Paris, seuil.
- Boyer R., 2003a, « L'économie des conventions 15 ans après », colloque "*Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique*", Paris, La Défense, 11-12-13 décembre 2003

- Boyer R., 2003b, « L'anthropologie économique de Pierre Bourdieu », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 150, déc. 2003.
- Coleman J., 1990, *Foundations of Social Theory*, Harvard University Press, Cambridge.
- Crozier M., Friedberg E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Seuil.
- Dagot L., 2003, « Complémentarité de l'Economie des Conventions et de l'approche Socio-Cognitive en Psychologie Sociale. Le cas des intermédiaires du marché du travail », colloque "*Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique*", Paris, La Défense, 11-12-13 décembre 2003
- De Terssac G. (Dir.), 2003, *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud*, La découverte (Ed.), coll. « La recherche ».
- Eymard-Duvernay F., 1989, « Conventions de qualité et formes de coordinations », *Revue Economique*, vol 40, n° 2.
- Eymard-Duvernay F., Favereau O., Orléan A., Salais R., Thévenot L., 2003, « Valeurs, coordination et rationalité. L'économie des conventions ou le temps de la réunification dans les sciences économiques, sociales et politiques », colloque "*Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique*", Paris, La Défense, 11-12-13 décembre 2003
- FAO, 2000, *Influence de l'agriculture biologique sur l'innocuité et la qualité des aliments*. 22^{ème} conférence régionale de la FAO pour l'Europe, point 10.1 de l'ordre du jour, Porto, juillet 2000.
- Farvaque N., 2003, « Conventions et institutions d'évaluation dans l'approche par les capacités de Sen : des repères pour l'action publique ? », colloque "*Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique*", Paris, La Défense, 11-12-13 décembre 2003
- Favereau O., 1989, « Marchés internes, marchés externes », *Revue Economique*, vol 40, n° 2.
- Favereau O., 2003, « La théorie de la régulation sociale est-elle au centre de l'économie des conventions ? » dans De Terssac (Dir.) : *La théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud*, La découverte (Ed.), coll. « La recherche ».
- Friedberg E., 1997, *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*, Seuil (2^{ème} éd).
- Frost D., Wachter C., 2003, « A new incarnation . The Role of the organic growers association in changing the production and marketing of organic produce », *European Society for Rural Sociology*, 20th Biennial Conference, Sligo, Ireland, 19-22 August 2003
- Goffman E., 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne, 1. La présentation de soi*, Minuit (Ed.), Paris.
- Goffman E., 1991, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit.
- Gomez P.Y., 1997, « Information et conventions : le cadre du modèle général », *Revue Française de Gestion*, n° 112.
- Grando S., 2003, « Organic Farming: Effects on Endogenous Development, Local Resources and Network Creation. The Case of Basilicata », *European Society for Rural Sociology*, 20th Biennial Conference, Sligo, Ireland.
- Giddens A., 1987, *La constitution de la société*, PUF.
- Havelange V., 1991, « Structures sociales et action cognitive : de la complexité en sociologie », in F. Fogelman Soulié : *Les théories de la complexité. Autour de l'œuvre d'Henri Atlan.*, Seuil, la couleur des idées.

- Herreros G., Livian Y-F., 1994, « La sociologie des conventions : une nouvelle grille d'analyse ? », *Revue Française de Gestion*, n°101.
- Hirschmann A.O., 1970, *Exit, Voice and Loyalty*. Cambridge, Harvard University Press.
- Houssieux J., 1957, « Le concept de quasi-intégration et le rôle des sous-traitants dans l'industrie », *Revue Economique*, n° 2.
- Iron W., 2005, « How has evolution shaped human behavior? Richard Alexander's contribution to an important question », *Evolutionary and Human Behavior*, n° 26.
- Isaac H., 1996a, « A propos de l'épistémologie et de la méthodologie de l'ouvrage de L. Boltanski et L. Thévenot », *Cahiers de recherche du CREPA*, n°34.
- Isaac H., 1996b, « L'apport de la théorie des conventions à l'analyse de la gestion de la qualité dans les services », *Cahiers de recherche du CREPA*, n°35.
- Kahneman D., Tversky, A. (éds.), 2000, *Choices, values, and frames*. New York, Cambridge University Press.
- Kalberg S., 2002, *La sociologie historique comparative de Max Weber*, La découverte (Ed.), coll. « La recherche ». Préface d'A. Caillé.
- Lahire B., 1998, *L'homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Nathan (Ed.)
- Lahire B., 2005, *l'esprit sociologique*, La Découverte (Ed.)
- Latour B., 1994, « Une sociologie sans objet ? Remarques sur l'interobjectivité », *Sociologie du Travail*, n°4.
- Lauriol J., 1996, « Cognition et Organisation : quelques repères pour un paradigme en émergence », *Revue Internationale de Systémique*, vol 10, n° 1-2.
- Le Moigne J-L., 1983, « Science de l'autonomie et autonomie de la science », in P Dumouchel, J-P. Dupuy : *L'auto-organisation. De la physique au politique*, colloque de Cerisy, Seuil.
- Le Moigne J-L., 1990, *La modélisation des systèmes complexes*, Ed. Dunod.
- Le Moigne J-L., 1997, « La théorie des conventions est-elle convenable » *Revue Française de Gestion*, n° 112.
- Livet P., 1997, « Dynamique des règles, incomplétude et espace d'indécidabilité. Réponse à B. Reynaud et à O. Favereau. », in B. Reynaud (ed.) : *Les limites de la rationalités, T2. Colloque de Cerisy*, La Découverte.
- Livian, Y-F., 2001, *Organisation : théories et pratique*, Paris, Dunod.
- Lorino P., 1997, « Réseau de construction et de diffusion des connaissances. Réponse à Callon et Law », in B. Reynaud (ed.) : *Les limites de la rationalités, T2. Colloque de Cerisy*. La Découverte.
- Lyons K., 2001, « From sandals to suits: green consumers and the institutionalisation of organic agriculture », In: Lockie, S.; Pritchard, B. (eds.) *Consuming Foods, Sustaining Environments*. Australian Academic Press; Brisbane
- Mélèse J., 1979, *Approche systémique des organisations*, Ed. Hommes et Techniques.
- Ménard C., 1990, *L'économie des organisations*, Ed. La Découverte, Repères.
- Moingeon B., Soenen G. (dir.), 2002, *Corporate and Organizational Identities : Integrating Strategy, Marketing, Communication and organizational perspectives*, Routledge, London.
- Morin E., 1977, *La méthode. T1 : La nature de la nature*, Ed. Seuil.
- Morin F., 1984, *Théorie Economique du Patrimoine*, Ed. Ellipses.

- Olson M., 1965, *The logic of Collective Action*, Cambridge, Harvard University Press.
- Padel, S., 2001, « Conversion to organic farming: a typical example of the diffusion of an innovation? » *Sociologia Ruralis*, n° 41(1) 40-61.
- Passet R., 1979, *L'économie et le vivant*, Payot (Ed.)
- Perroux F., 1973, *Pouvoir et Economie*, Dunod (Ed.).
- Perroux F., 1975, *Unité actives et mathématiques nouvelles*, Dunod (Ed.).
- Pernin J-L., 1992, « l'approche par les systèmes complexes : une vision globale pour l'étude de l'organisation et la dynamique économique », *Cahiers de Recherche du LEREP*, N° 5.
- Pernin J-L, 1993a, « Acteur et autonomie » , séminaire *Coopération et Alliances*, LEREPS, janvier.
- Pernin J-L, 1993b, « La coopération entre firmes : une approche par l'économie des conventions », *Economie Appliquée*, n°4, tome XLVI.
- Pernin J-L., 1994, « Réseaux et rendements croissants d'adoption dans l'agriculture biologique en France », *Revue d'Economie Industrielle*, n° 70.
- Pernin J-L, 1995, « Les transformations d'un Réseau Technico-Economique : un modèle. », *Analyse de systèmes*, n° 1.
- Pernin J-L, 1998a, « L'acteur économique : genèse et éléments de fonctionnement », *Cahiers de recherche du LEREPS*, n° 4.
- Pernin J-L., 1998b, « Identités et mutations identitaires d'un méso-système économique : le cas de l'agriculture biologique en France », *Economie Appliquée*, n° 2, tome LI.
- Piaget J., 1992, *Biologie et Connaissance*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé.
- Pirou S., 2002, *L'institutionnalisation de l'agriculture biologique (1980-2000)*, Thèse présentée devant l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Rennes, Mention : Economie de l'Agriculture et des Ressources.
- Postel N., 1998, « L'économie des conventions : une approche instrumentale de la rationalité individuelle », *Revue Economique*, n° 6, vol. 49.
- Postel N., Sobel R., 2003, « Conventions et Régulation revisitées : vers une approche herméneutique de l'action économique », colloque *Conventions et institutions : approfondissements théoriques et contributions au débat politique*, Paris, La Défense, 11-12-13 décembre 2003
- Prahalad C.K., Bettis R.A., 1986, « The dominant logic : a new linkage between diversity and performance », *Strategic Management Review*, n° 7.
- Ravasi D., Van Rekom J., 2003, « Key Issues in Organizational Identity and Identification Theory », *Corporate Reputation Review*, vol 6, n° 2.
- Reed M., 2004, « More than just fashionable foods - the importance of the Social Sciences in organic research », *Organic-Research.com*, March, 2004 1N – 5N, ©CAB International 2004.
- Revue du MAUSS, 2004, « Une théorie sociologique générale est-elle pensable ? », présentation d'Alain Caillé, n° 24.
- Reynaud J-D., 1989, *Les règles du jeu*, A. Colin (Ed.), Paris
- Reynaud J-D., 1999, *Le conflit, la négociation et la règle*. Ed. Octarès.
- Reynaud B., 1998, « Les conditions de la confiance. Réflexions à partir du rapport salarial ». *Revue Economique*, n° 6, vol. 49.

- Richard J-F., 1998, *Les activités mentales. Comprendre raisonner trouver des solutions*, A. Colin (Ed.)
- Saddier M., 2003, *L'agriculture biologique en France : vers la reconquête d'une première place européenne*, Rapport au Premier ministre, La Documentation française, juin.
- Sen A. K., 2000, *Un nouveau modèle économique*, Paris, Odile Jacob (Ed.)
- Steiner R., 1974, *Agricultures, fondements spirituels de la méthode biodynamique*, Ed. antroposophiques Romandes, Genève.
- Sylvander B., 1997, « Le rôle de la certification dans l'évolution des changements de régimes de coordination : l'agriculture biologique, du réseau à l'industrie », *Revue d'Economie Industrielle*, n° 80.
- Sylvander B., 2000, « les tendances de la consommation de produits biologiques en France et en Europe : conséquences sur les perspectives d'évolution du secteur. » in G. Allard, C. David, J. Henning (éds.) : *L'agriculture biologique face à son développement. Les enjeux futurs*. INRA éditions, 2000.
- Thévenot L., 1985, « Les investissements de forme » in *Conventions économiques*, P.U.F., C.E.E.
- Tovey H., 1997, « Food, environmentalism and rural sociology : on the organic farming movement in Ireland ». *Sociologia Ruralis* n° 37 (1) 21-37
- Turner J.C., 2005, « Explaining a theory of power : A three-process theory », *European Journal of Social Psychology*, n° 35.
- Ughetto P., 2000, « L'entreprise dans l'économie des conventions », *Revue Economique*, vol 51, n°1.
- Vartdal B., Loes A.K., 1994, « Farmers approach to organic farming : Motivations, barriers and different strategies », Paper presented at the NJF seminar 'Converting to organic agriculture' (St Michel, Finland).
- Vauclay F., Lawrence G., 1994, « Farmers rationality and the adoption of environmentally sound practices : A critique of the assumptions of traditional agricultural extension ». *European Journal of Agriculture Education and Extension*, n° 1 (I).
- Varela F., 1989, *Autonomie et Connaissance*, Ed. Seuil.
- Viel J-M., 1979, *L'agriculture biologique : une réponse ?*, Ed. Entente.
- Von Glasersfeld E., 1988, « Introduction à un constructivisme radical », dans Watzlawick P. : *L'invention de la réalité. Contributions au constructivisme*, Seuil.
- Webb T.L., Sheeran P., 2005, « Integrating concepts from goal theories to understand the achievement of personal goals », *European Journal of Social Psychology*, n° 35.
- Walsh J.P., Fahey L., 1986, « The role of negotiated belief structures in strategy making », *Journal of Management*, n° 12.
- Weber M., 1966, *The theory of social and economic organization*, New York, The Free press.
- Witt U., 1997, « Des présupposés sociaux de la rationalité – réponse à Boyer et Orléan ; Dosi, Marengo, Bassanini et Valente » in B. Reynaud (éd.) : *Les limites de la rationalités*, T2. Colloque de Cerisy. La Découverte.

Cahiers du GRES

Le Groupement de Recherche Economique et Sociales (GRES) réunit deux centres de recherche :

- *IFReDE* (Institut Fédératif de Recherches sur les Dynamiques Economiques), Université Montesquieu-Bordeaux IV
- *LEREPS* (Laboratoire d'Etudes et de Recherche sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes Sociaux), Université des Sciences Sociales Toulouse 1

www.gres-so.org

Université Toulouse 1
LEREPS – GRES
Manufacture des Tabacs
21, Allée de Brienne
F - 31 000 Toulouse
France
Tel. : +33-5-61-12-87-07
Fax. : +33-5-61-12-87-08

Université Montesquieu-Bordeaux IV
IFReDE – GRES
Avenue Léon Duguit
F - 33 608 Pessac Cedex
France
Tel. : +33-5-56-84-25-75
Fax. : +33-5-56-84-86-47

Cahiers du GRES (derniers numéros)

- 2004-18 : BARON Catherine, ISLA Anne, *Marchandisation de l'eau et conventions d'accessibilité à la ressource. Le cas des métropoles d'Afrique Sub-Saharienne*
- 2004-19 : GASCHET Frédéric, GAUSSIER Nathalie, *Urban segregation and labour markets within the Bordeaux metropolitan area: an investigation of the spatial friction*
- 2004-20 : HARRIBEY Jean-Marie, *La continuité des politiques des institutions financières : l'exemple de la protection sociale*
- 2004-21 : DARAUT Sandrine, KECHIDI Med, *La théorie de la structuration : une application à l'analyse des organisations et au changement organisationnel*
- 2004-22 : DARAUT Sandrine, KECHIDI Med, *Apprentissage organisationnel et création de repères cognitifs collectifs*
- 2004-23 : LE GALLO Julie, *Evaluating the Temporal and the Spatial Heterogeneity of the European Convergence Process, 1980-1999*
- 2004-24 : CARRINCAZEAUX Christophe, LUNG Yannick, *Configurations régionales des dynamiques d'innovation et performances des régions françaises. Les enseignements d'une recherche portant sur les résidents britanniques en Aquitaine (France)*
- 2004-25 : GERVAIS Marie-Martine, *Les fondements de l'attractivité territoriale résidentielle. Les enseignements d'une recherche portant sur les résidents britanniques en Aquitaine (France)*
- 2004-26 : SIMOULIN Vincent, VERGNES Audrey, *La télévision face au local : la TNT à l'épreuve de Midi-Pyrénées*
- 2004-27 : BERR Eric, *Pistes de réflexion pour un autre développement*
- 2005-01 : CORADE Nathalie, DEL'HOMME Bernard, ROCA Pierre-Jean, *Le développement agricole en France et en Europe : un contresens historique ?*
- 2005-02 : MINDA Alexandre, *Official dollarization: a last resort solution to financial instability in Latin America?*
- 2005-03 : CORIS Marie, *Enjeux et opportunités des logiciels libres pour l'informatisation des pays du Sud*
- 2005-04 : PERNIN Jean-Louis, *Essai sur les régimes de combinaison de cités et la dynamique des mondes*

La coordination scientifique des Cahiers du GRES est assurée par Alexandre MINDA (LEREPS) et Vincent FRIGANT (IFReDE). La mise en page est assurée par Dominique REBOLLO.